

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 24 SEPTEMBRE 2024

### SOMMAIRE

#### ◆ FONCTIONNEMENT ..... 24

#### DIVERS ..... 24

CD-24-09-3065 MANDAT 2021/2028 - ELECTION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION PERMANENTE - SEPT. 2024 ..... 24

#### ◆ FINANCES ..... 25

CD-24-09-2917 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 -  
SEPT. 2024 ..... 25

#### ◆ COHESION SOCIALE ..... 31

CD-24-09-2996 COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE  
COMMISSION DE VALIDATION DES CONTRATS PLURIANNUELS  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) - SEPT. 2024 ..... 31

CD-24-09-3004 COHESION SOCIALE - TRAME DU CONTRAT  
PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES  
ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR DE L'ENFANCE  
- SEPT. 2024 ..... 32

CD-24-09-3006 COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU REGLEMENT  
DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) - CONTRATS  
PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)  
ENFANCE - SEPT. 2024 ..... 33

CD-24-09-3015 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CONTRAT SOCIAL  
DE TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES BUËCH-  
DEVOLUY - SEPT. 2024 ..... 34

#### ENFANCE ..... 35

CD-24-09-2985 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - APPEL A PROJETS 2024-2026 - LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS - SEPT. 2024.....	35
CD-24-09-3070 AIDES INDIVIDUELLES FAMILLES ET ENFANTS - SAMA ET MECS MNA - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION COALLIA - SEPT. 2024.....	36
<b>INSERTION.....</b>	<b>38</b>
CD-24-09-3047 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - PACTE ET CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - CONVENTION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - INFORMATIONS BUDGETAIRES - SEPT. 2024.....	38
CD-24-09-2898 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - SEPT. 2024...	38
CD-24-09-2998 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - ACCORDCADRE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE) - SEPT. 2024.....	39
<b>◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL.....</b>	<b>40</b>
<b>BATIMENTS DEPARTEMENTAUX.....</b>	<b>40</b>
CD-24-09-3037 ALPES BOIS COLLAGE - AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROIS BATIMENTS ET D'UNE PLATEFORME - SEPT. 2024	40
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIERES.....</b>	<b>41</b>
CD-24-09-2969 MOBILITES - INTEMPERIES DE JUIN 2024 - TRAVAUX EXCEPTIONNELS - DEMANDES DE FINANCEMENT - SEPT. 2024.....	41
<b>◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>50</b>
<b>AGRICULTURE.....</b>	<b>50</b>
CD-24-09-3074 AGRICULTURE - PLAN FILIERE LAIT - MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION - SEPT. 2024.....	51
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>51</b>
CD-24-09-2994 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL AGNEL - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA PROVINCE DE CUNEO - (ITALIE) - SEPT. 2024.....	52
<b>ENERGIE.....</b>	<b>54</b>
CD-24-09-2945 TRANSITION ÉNERGETIQUE - APPELS A PROJETS ACTEE+ - SEPT. 2024.....	54

**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL ..... 55**

CD-24-09-2921 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS  
ENTRE L'ETAT ET LE LDVHA RELATIVES A L'EXECUTION DU  
MANDAT DE SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL -  
SEPT. 2024 ..... 55

CD-24-09-3025 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION  
INFOLABO ENTRE LE CNIEL ET LE LDVHA - SEPT. 2024 ..... 56

**VIE LOCALE ET PROXIMITE ..... 57**

**CULTURE ..... 57**

CD-24-09-2995 CEDRA - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES  
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2024-2028 - SEPT. 2024 ..... 57

CD-24-09-3020 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - ADOPTION D'UN  
NOUVEAU REGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE - SEPT. 2024  
..... 59

**EDUCATION ..... 60**

CD-24-09-2902 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET  
D'HEBERGEMENT 2025 - SEPT. 2024 ..... 60

CD-24-09-2927 COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 -  
DOTATIONS COMPLEMENTAIRES 2024 - SEPT. 2024 ..... 61

**◆ FINANCES ..... 62**

CD-24-09-2915 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE  
PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - SEPT. 2024  
..... 62

CD-24-09-2918 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE  
PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS  
D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE -  
SEPT. 2024 ..... 63

CD-24-09-2989 ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024 - SEPT. 2024 ..... 64

CD-24-09-3060 FINANCES - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS  
SUR EXERCICES ANTERIEURS EN 2023 - SEPT. 2024 ..... 64

**◆ FONCTIONNEMENT ..... 65**

**RESSOURCES HUMAINES ..... 65**

CD-24-09-2997 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,  
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - SEPT.  
2024 ..... 65

**DIVERS ..... 66**

CD-24-09-3034 MANDAT 2021-2028 - MODIFICATION DES FORMATIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - SEPT. 2024 .....	66
CD-24-09-3056 MANDAT 2021/2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - SEPT. 2024 .....	66
CD-24-09-3055 MANDAT 2021/2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - SEPT. 2024 .....	67
CD-24-09-3009 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - SECOND TRIMESTRE 2024 .....	68
CD-24-09-3045 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - TROISIEME TRIMESTRE 2024 .....	68
CD-24-09-3029 AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DU RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE 2023 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AREA REGION SUD PACA - SEPT. 2024 .....	68
CD-24-09-3010 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2024-2025 - SEPT. 2024 .....	69
CD-24-09-3024 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE REGIONAL POUR L'EMPLOI (CRPE) - SEPT. 2024 .....	69
CD-24-09-3041 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) ALPES ET AZUR - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024 .....	69
CD-24-09-3042 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU GRAND BRIANCONNAIS - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024 .....	70
CD-24-09-3043 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU SISTERONNAIS-BUËCH - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024 .....	70
CD-24-09-3044 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU GAPENÇAIS - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024 .....	70
CD-24-09-3076 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MAUZAN A GAP - SEPT. 2024 .....	70
CD-24-09-3077 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES (SDIS 05) - SEPT. 2024 .....	71
CD-24-09-3078 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE (CDSR) - SEPT. 2024 .....	71

CD-24-09-3082	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE MONTAGNE DU QUEYRAS - SEPT. 2024.....	71
CD-24-09-3083	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - SYNDICAT MIXTE DES STATIONS VILLAGES DU CHAMPSAUR - SEPT. 2024.....	72
CD-24-09-3095	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI (CDPE) - SEPT. 2024.....	72
CD-24-09-3106	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT (CDFPE) - SEPT. 2024.....	73
CD-24-09-3109	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (OPH 05) - SEPT. 2024.....	73

*(La séance est ouverte à 9h34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la session du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

*(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT. *[Monsieur MOUGIN quitte l'hémicycle à 10 h 39 et donne pouvoir à Madame ASSO - retour à 11 h 32]*

**Procurations** : Madame CHAUVET a donné procuration à Monsieur VIOSSAT, Monsieur PEYTHIEU a donné procuration à Madame BARNEOUD, Madame ROSSI a donné procuration à Monsieur BONNAFFOUX, Madame TRUPHEME a donné procuration à Monsieur NICOLAS.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les Représentants de la Presse, Mesdames, Messieurs,

Je ne peux commencer ce propos sans avoir une pensée pour notre ami Dany GALLAND, parti le 14 août dernier et qui va, évidemment, beaucoup nous manquer.

Voilà presque 10 ans que nous travaillions ensemble dans cet hémicycle. Il était Conseiller Départemental, délégué aux grands évènements, et élu à nos côtés depuis 2015, en binôme avec Maryvonne GRENIER. Il était aussi aux côtés de Marcel CANNAT et des sapeurs-pompiers, en sa qualité de Vice-président du SDIS.

Nous connaissions tous Dany, ici, je ne vais pas refaire sa biographie. Simplement me souvenir de son immense attachement à sa Ville de Gap, au sport, en particulier le hockey sur glace, et attaché aux personnes. Il avait le contact facile et toujours jovial.

Nous avons vécu de très bons moments ensemble sur les routes du Rallye de Monte-Carlo, celles du Tour de France, le Meeting aérien et, évidemment, à l'Alp'Arena.

Pour tout ce qu'il a accompli dans ces moments que nous avons vécus, je vous demande de vous lever et de lui faire un tonnerre d'applaudissements.

*(Applaudissements)*

Merci.

**Madame GRENIER.**- Dany et moi n'étions pas forcément faits pour nous rencontrer. C'est en 2001 que Pierre BERNARD-REYMOND nous a appelé à ses côtés, et c'est ainsi que j'ai fait sa connaissance. Il était adjoint au Sport, et cet univers, il le connaissait parfaitement bien.

Ce que je retiendrai surtout, c'était sa joie de vivre, ses convictions assumées, son humour teinté d'une bonne dose de plaisanterie - ce qui n'était pas pour nous déplaire. Sensible, il aimait les autres, et c'est certainement ce qui a déterminé l'engagement de sa vie d'élu.

En tant qu'élus, nous avons appris à nous connaître, et l'amitié que nous avons construite nous a incité à imaginer, en 2015, une candidature en binôme sur le canton de Gap 2. C'était un vrai challenge, que nous avons relevé et même réitéré avec succès, en 2021.

Au fil de ces longues années, nous avons nourri des liens d'amitié sincères. Nous étions certes différents, mais au final, une bonne complémentarité existait entre nous. Nous savions nous écouter, respectueux du domaine de compétences de l'autre et des échanges réguliers constituaient notre quotidien.

En homme de devoir, il était à l'écoute de nos concitoyens et il veillait, avec efficacité et ténacité, à répondre aux très nombreuses sollicitations du milieu sportif.

Nous étions à mi-chemin de notre deuxième mandat départemental, et il nous a quitté. Le souvenir de son action demeurera dans sa ville, son département, lui le fidèle des grands événements sportifs.

Avoir été son binôme aura marqué une page ineffaçable de ma vie, et je le remercie pour son engagement à nos côtés.

J'ai une pensée affectueuse pour Eliane, son épouse, ses enfants, Renaud et Laure – Renaud est là, aujourd'hui - et sa petite-fille Charlotte dont il était très fier.

La vie continue et, désormais, c'est Jean-Louis BROCHIER qui siège dans cette assemblée. Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Maryvonne. C'est à son remplaçant, lors du scrutin de 2021, Jean-Louis BROCHIER, qu'il revient de prendre sa place. Je vous invite, mes chers collègues, à l'accueillir dans

cet hémicycle. Il est devant moi, aujourd'hui. Et on lui souhaite la bienvenue.

Jean-Louis est Conseiller Municipal de la Ville de Gap, délégué à l'Agriculture et au domaine de Bayard, Vice-président de la Communauté d'Agglomération chargée de la GEMAPI. Soyez, Monsieur le Conseiller Départemental, le bienvenu dans cet hémicycle.

Nous nous sommes réunis, pour la dernière fois, à la fin du mois de juin, quelques jours après la dissolution de l'Assemblée nationale. Depuis, et moyennant deux tours de législatives, nous avons deux nouvelles députées dans les Hautes-Alpes : Marie-Josée ALLEMAND, dans la première circonscription, Valérie ROSSI, notre collègue, dans la seconde. Je leur souhaite bonne chance.

Je tiens à saluer tout particulièrement Maryvonne GRENIER et Bernadette SAUDEMONT qui se sont vu remettre, au cours de cet été, respectivement la Légion d'Honneur, par Monsieur le Préfet, Dominique DUFOUR, et les insignes dans l'Ordre National du Mérite, par l'ancienne Ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN. Félicitations, Mesdames !

*(Applaudissements)*

Notre dernière réunion avait également été marquée par des intempéries très significatives des 20 et 21 juin, qui ont affectées le Pays des Écrins en particulier. Il sera largement question de ces intempéries et de leurs conséquences, au cours de cette réunion, pour plusieurs raisons.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les Hautes-Alpes ont été frappées à trois reprises puisque tout a commencé avec la tempête Aline, en octobre 2023. Ont suivi les épisodes de décembre, puis en juin dernier. Ces intempéries ont des conséquences lourdes pour nos infrastructures, les routes départementales notamment, mais pas seulement. Les communes, communautés de communes et les ASA paient un lourd tribut, également.

Je tiens à saluer la réactivité de nos services. Le plus bel exemple - on en a parlé souvent - a été le rétablissement de la circulation en direction de Risoul, en décembre dernier, afin de garantir la saison d'hiver aux professionnels de la station. Il y a beaucoup d'autres exemples dans le Champsaur, le Valgaudemar, le Guillestrois-Queyras, le Briançonnais. Mais, tout ceci a un coût. Pour le Département, les travaux se montent aujourd'hui à 13 M€, pour l'essentiel engagés ou à engager sur le réseau routier puisque tous les travaux de réparation ne sont pas terminés. A ces 13 M€, il conviendra d'ajouter 2 M€ alloués par le Département aux collectivités et ASA. Cela fait un montant total de 15 M€, pour le moment. C'est l'équivalent de la rénovation d'un collège.

Si l'on cumule ces dépenses exceptionnelles à une conjoncture qui nous est de moins en moins favorable - Patrick RICOU nous en dira quelques mots, ce matin - on se rend vite compte que de telles dépenses devraient s'inscrire dans le temps. Il nous faudrait revoir notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et alors, faire des choix.

C'est pourquoi le Département compte, aujourd'hui plus que jamais, sur la solidarité de l'État et de la Région afin de faire face à ces dépenses imprévues. Il y a encore du chemin à faire. Pour le moment, le silence est plutôt assourdissant.

Nous nous sommes encore réunis pour la dernière fois en juin, avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris. Cette cérémonie était précédée d'une réunion du CIO, également à Paris, qui a vu l'attribution définitive de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 aux Alpes françaises.

C'est évidemment une grande satisfaction pour Renaud MUSELIER, à l'origine de cette candidature, et pour nous, Haut-Alpins, qui voyons dans cette perspective une opportunité exceptionnelle d'accélérer la réalisation d'aménagements routiers indispensables à notre territoire.

Les garanties de l'État doivent être signées afin que cette candidature soit complètement retenue par le comité international. Je sais pouvoir compter sur notre nouveau Premier ministre, Michel BARNIER, montagnard puisque Président du Département de la Savoie, pendant de très nombreuses années, et acteur majeur des Jeux d'Albertville, en 1992, pour qu'il signe ses engagements et prévoit une Loi olympique, en adéquation avec nos ambitions, pour cet évènement exceptionnel.

Je lui ai adressé un courrier, la semaine dernière, afin de lui rappeler combien les Hautes-Alpes comptent sur ces Jeux Olympiques pour consolider leurs dessertes par la RD1091 dans le nord, pour venir de Grenoble vers Briançon, et par les RD 900B et 942, à partir de la sortie de l'autoroute, à Tallard.

J'ai également adressé un courrier dans ce sens au nouveau Ministre des Transports, François DUROVRAY, qui est un homme pragmatique. Président du Département de l'Essonne, fin connaisseur du monde des transports, je ne doute pas un instant qu'il sera très sensible à notre situation et à nos propositions.

Les services du Département sont aujourd'hui prêts à commencer les travaux, prêts à faire ce qu'il y a à faire également sur le réseau national. Il y en a pour 250 M€, et nous disposons, comme c'est prévu dans notre PPI, d'un autofinancement d'environ 75 M€.

Au titre de l'agenda des jours à venir, vous vous souvenez que l'Association Nationale des Élus de la Montagne nous fait l'honneur d'organiser son congrès annuel dans les Hautes-Alpes, à l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire. Le rendez-vous est fixé les 10 et 11 octobre, à Superdévoluy. Ce sera l'occasion d'échanges toujours intéressants sur les problématiques de nos montagnes, avec d'autres élus du territoire, mais aussi des experts et personnalités du monde politique. Un grand moment pour notre territoire.

Autre rendez-vous : celui que les Archives départementales ont avec leur public. Le nouveau bâtiment, flambant neuf, a été ouvert au public, pour la première fois, le week-end dernier, à l'occasion des Journées du Patrimoine. À compter d'aujourd'hui, pour une période de 15 jours, les Archives vont se consacrer à leur public de chercheurs qui ont des demandes en attente, du fait de la période de travaux. La réouverture pleine et entière au grand public est prévue à compter du 8 octobre.

Je tiens à saluer le travail mené, ces deux dernières années, par Pierre FABRY et l'ensemble de son équipe. Je vous proposerai, tout à l'heure, une surprise.

Je vous souhaite une bonne matinée, et je vais laisser la parole à Bernadette SAUDEMONT.

**Madame SAUDEMONT**.- Merci, Président. Chers collègues et chers amis, je voudrais faire un point sur les Journées Européennes du Patrimoine que nous venons de vivre, ce week-end. Journées où toutes les équipes des directions Culturelles du Département ont déployé une énergie phénoménale et pour un succès au moins autant phénoménal. C'est pourquoi je veux prendre la parole, ici et devant vous, pour les remercier très chaleureusement

Au Château de Montmaur, ce furent des visites en musique, avec Les Violons du Rigodon. Et nous avons eu, dimanche soir, comme à l'accoutumée, l'Orchestre Opus, orchestre mi-professionnel/mi-amateur, qui est venu célébrer ce château et consacrer la fin de la saison estivale jusqu'à l'année prochaine. Très belle participation, à l'image de l'été, et très jolie atmosphère.

Pour ce qui concerne le Musée, il y avait affluence aussi : 800 personnes sur deux jours. Samedi, j'ai pu voir Baptiste VAPPEREAU proposer, à la carte, des visites commentées, avec quelques photos qu'il

faisait choisir - ce qui programmait des thèmes - et tout ce petit monde, parents et enfants, s'ébranlait alors dans les hauteurs pour découvrir les collections et entendre les commentaires éclairés de Baptiste. C'était très réjouissant. Et puis, l'exposition *Nuit*, jusqu'au mois de mai, belle et instructive.

Pour le bâtiment des Archives, c'étaient des journées fondatrices puisque, pour la première fois – vous l'avez dit, Président –, le nouveau bâtiment s'ouvrait au public avec, le vendredi, des visites des écoles élémentaires de Gap et, le samedi, notamment un concert de jazz sur l'esplanade, à midi. Une très jolie musique aérienne et paisible qui a attiré du monde. Le soleil avait d'ailleurs installé le sourire sur les visages. C'était très festif.

Ce bâtiment avait quitté son aspect de coffre-fort replié sur lui-même pour revêtir une autre apparence, celle d'un bâtiment qui avait fait exploser tous ses verrous, ouvert des fenêtres, construit des baies et une esplanade pour embrasser le paysage et s'ouvrir vers le monde alentour. Succès : 600 personnes pour deux jours.

C'est un bâtiment attachant, et je crois que l'on peut tomber en amour pour les bâtiments ; en tout cas, c'est ce qui m'arrive. Je suis tombée en amour de ce bâtiment, et quand je vois les bienfaits qu'il promet, j'en suis reconnaissante. Reconnaisante envers ceux qui ont fait qu'il existe ainsi. Merci au Président qui a décidé de le réhabiliter, à tous les Conseillers, vous tous, qui ont voté la réalisation, à toutes les équipes techniques, les Vice-présidents concernés qui ont coordonné le projet, entre 2022 et 2024, avec efficacité. Merci aussi au Département de l'Isère qui a abrité volontiers 2 kilomètres d'archives, pendant les travaux. Et merci aux équipes des Archives qui l'ont investi désormais avec 14 kilomètres d'archives, et qui le feront vivre.

Il s'agit maintenant de fixer la date de l'inauguration officielle, très prochaine, je crois. L'invitation est lancée en direction de Madame la Ministre de la Culture.

Je crois que ce bâtiment mérite votre visite. Certains l'ont déjà faite, ce week-end. Pendant quatre mois, une très belle exposition vous y attend, et quand nous avons la chance qu'elle soit commentée par Pierre FABRY, Directeur, ou Edwige, cela devient tout à fait merveilleux.

En conclusion, mille mercis à toutes les équipes Culture et à Marie LAUZE qui ont fait, ce week-end, par leur engagement, leur sourire, leur professionnalisme, honneur au Département, ont donné l'exemple de la passion, du savoir et de la curiosité, et ont rempli la mission qui est la nôtre, celle de la transmission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Bernadette. Et voilà, en une minute, une petite surprise : comment le Département a investi 15 M€, en une minute.

*(Projection d'un film)*

*(Applaudissements)*

Comme le dit Bernadette, il faut aller le visiter parce que cela vaut vraiment le coup. En attendant de faire l'inauguration, on va revenir à l'ordre du jour et, mes chers collègues, je vous donne la parole.

**Monsieur BONNAFFOUX**.- Simplement pour un message de Valérie ROSSI :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, chers collègues,*

*C'est avec un réel plaisir que j'aurais été parmi vous aujourd'hui pour nos retrouvailles et nos travaux de rentrée. Mais, j'ai dû modifier mon agenda, en fin de semaine dernière, eu égard à l'actualité non seulement politique, mais également économique. Même si la rentrée parlementaire n'aura lieu que début octobre, les commissions se réunissent déjà depuis un mois avec, cette semaine, en ce qui me concerne en tant que membre de la Commission des Affaires Économiques, un focus sur l'agriculture.*

*En effet, la crise sanitaire et climatique que traverse notre agriculture a impulsé l'organisation d'auditions multiples à l'Assemblée nationale. La crise sanitaire, mais également plus généralement la préparation du Projet de Loi Finances 2025, dans les conditions d'urgence que tout le monde connaît.*

*Ayant été désignée par mon groupe comme l'une des oratrices en audition de la situation en attente du monde agricole, ma présence est requise, ce mardi, à Paris. Aussi, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence.*

*Cette rentrée de notre Institution aura également été l'occasion, pour moi, de rappeler mon attachement à l'économie solidaire et sociale. La loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS), adoptée le 31 juillet 2014, a apporté une reconnaissance juridique à un modèle organisationnel s'appuyant sur les quelques principes fondamentaux : la gouvernance démocratique ou participative, la non-lucrativité et la non-lucrativité encadrée, l'utilité sociale. L'ESS regroupe ainsi des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des sociétés commerciales qui en respectent les principes. Dix ans après, il est peut-être l'heure de revoir ce texte et de l'adapter.*

*Comme j'ai eu l'occasion de vous en faire part, mon mandat de parlementaire exige, d'un point de vue juridique, le retrait de la délégation que vous m'avez confiée sur ce sujet. Croyez bien que je le regrette d'une*

*part, car j'y voyais là, de votre part et de celle de votre majorité, un signe de confiance, au-delà des positionnements politiques de chacun d'entre nous, que nous savons parfaitement mettre de côté lorsque l'intérêt général des Hautes-Alpes est en jeu. Mais aussi, surtout, car ce secteur prépondérant est porteur d'avenir dans notre économie locale.*

*Désormais, je m'y investis pleinement au niveau national et aurai l'occasion de vous reparler, de travailler de concert avec l'élu départemental auquel ou à laquelle vous confierez cette mission, cette délégation.*

*L'ordre du jour de notre session étant bien chargé, je ne serai pas plus longue. Je vous souhaite de bons travaux, en attendant le plaisir, de toutes et de tous, de vous retrouver dans diverses occasions et, au plus tard, lors de notre prochaine session, en novembre. Merci de votre attention.*

**Monsieur ROUX**.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, tout d'abord, en ce début de séance, nous exprimons, comme vous l'avez rappelé, notre sentiment de tristesse concernant le décès de notre collègue Dany GALLAND, disparu au mois d'août. L'engagement de Dany envers la communauté gapençaise et le monde du sport est indéniable. Nous saluons la mémoire d'un homme proche de ses concitoyens, engagé pour son territoire. Nous avons une pensée pour sa famille et ses proches. J'en profite pour saluer Renaud qui est ici, parmi nous. Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue à son suppléant, Jean-Louis BROCHIER, qui prend sa place au sein de cet hémicycle.

Cet été 2024 a été marqué par de nombreux événements et changements. Les Jeux Olympiques de Paris ont suscité l'intérêt des Français et ont vu nos athlètes briller, en atteignant la 5<sup>ème</sup> place des

médailles. Cela montre, une nouvelle fois, que le sport fédère et qu'il est créateur de lien social.

Les futurs Jeux Olympiques des Alpes 2030 doivent marquer un tournant sur l'évolution de cette compétition. Ils devront être en phase notamment avec les enjeux actuels du réchauffement climatique. Mais, que les choses soient claires : il n'existe pas de miracle concernant les JO. L'organisation des JO d'hiver n'est ni une catastrophe ni un eldorado économique. C'est une opportunité afin de moderniser nos infrastructures publiques et d'investir massivement dans la modernisation du transport ferroviaire.

L'organisation de ces JO sera également l'opportunité de faire en sorte que nos jeunes Haut-Alpins, dont beaucoup n'ont pas l'opportunité de pratiquer les sports de glisse, soit par méconnaissance de ces disciplines, soit par manque de moyens financiers, puissent pratiquer les sports d'hiver.

Cet été a été également le début d'une crise politique au niveau national : les élections anticipées à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale voulue par le Président de la République, ont donné naissance à une Assemblée nationale sans majorité.

Sur le plan local, deux nouveaux députés ont été élus, deux femmes de progrès et républicaines : Marie-Josée ALLEMAND pour la 1<sup>ère</sup> circonscription, et notre collègue Valérie ROSSI pour la 2<sup>ème</sup>. Deux femmes qui représenteront et défendront avec succès les Hautes-Alpes et les Haut-Alpins, au sein de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement BARNIER vient d'être formé. Il est évidemment encore trop tôt pour juger de ses actions. Comme il est de coutume, nous lui laisserons le bénéfice du doute. Nous nous étonnons, cependant, de l'absence de Ministre de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, première région touristique de France. C'est regrettable. Nous faisons le

vœu que le Gouvernement permette aux collectivités territoriales, notamment les Conseils Départementaux, d'avoir les moyens d'agir, qu'ils soient légaux ou financiers. Nous pensons notamment à la gestion des cours d'eau, en permettant plus de souplesse dans l'intervention pour la sécurisation de nos torrents et rivières. Nous faisons le souhait que notre Assemblée nationale continuera de soutenir nos collectivités qui ont été impactées par les intempéries de l'automne 2023 et juin 2024.

A ce sujet, du côté de Paris, nous n'avons plus de nouvelles du zéro reste à charge des collectivités. Pas de nouvelles, cela voudrait dire : mauvaises nouvelles ? De même que la question du transfert des routes nationales aux Départements sera-t-elle toujours d'actualité, après toutes ces péripéties et ces changements politiques ?

Lors de cette séance du Conseil Départemental, un contrat social et territorial avec la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy nous sera présenté. C'est un outil structurant pour porter les solidarités sur tout le territoire et permettre un développement équilibré et juste des Hautes-Alpes, en soutenant la vie locale et la cohésion sociale. Ce véritable travail partenarial, entre les EPCI et le Département, permet d'ajuster nos actions sur le territoire. Il nous apparaît nécessaire et primordial, dans le contexte actuel, et souhaitons que l'ensemble des EPCI du Département s'empare de cette opportunité.

Pour terminer, à partir de la prochaine séance, et pour un an, Gaëlle MOREAU et Gérard NICOLAS assureront la coprésidence du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*. Nous vous souhaitons une bonne séance de travail.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Monsieur ROUX. Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

**Madame MOSTACHI**.- Merci, Président. Chers collègues, je vais vous parler de la Semaine des Aidants. Le Département a en charge l'action sociale et sa coordination sur notre territoire. Ses missions reposent sur l'accueil, la prévention, l'accompagnement et la protection des Haut-Alpins. A ce titre, j'entends évoquer, aujourd'hui, la Semaine des Aidants qui se déroulera du 3 au 8 octobre 2024. Vous avez le flyer sur vos tables.

Les aidants : des héros du quotidien qui sont souvent dans l'ombre, mais leur rôle est essentiel. Je pense, à ce moment-là, à Dany puisqu'il avait en charge aussi ses parents, et je pense qu'il a eu aussi sa part d'aisance. Je pense aussi bien fort à lui, aujourd'hui.

Ils sont près de 11 millions en France, environ 17 000 dans les Hautes-Alpes, sachant qu'il est très difficile d'évaluer leur nombre précis, tant certains n'ont même pas la conscience de leur rôle d'aidant. Pourtant, ils consacrent leur temps, leur énergie et leur amour à accompagner un proche en situation de dépendance. Leur dévouement mérite notre admiration et notre soutien inconditionnel.

Cette année encore, le collectif Territoire Aidant propose une série d'événements gratuits et ouverts à tous pour mettre en lumière ces proches aidants. Des spectacles, des ateliers, des débats et des moments de convivialité seront organisés pour leur offrir des espaces de répit, de partage et de reconnaissance.

Parmi les temps forts de cette semaine, nous aurons le plaisir d'assister à des spectacles comme *Les Dents de la mer*, au Quai des Arts, à Veynes, qui abordent avec humour et sensibilité le quotidien des aidants, ou encore le ciné-débat, à Laragne, au cinéma le Phénix, autour du film *De toutes nos forces* qui raconte l'histoire inspirante d'un jeune homme en fauteuil roulant et de son père participant à un triathlon.

Nous aurons également une journée spéciale à l'Ouort Bénévent, à Saint-Bonnet-en-Champsaur, avec des ateliers de bien-être, des tables rondes et des moments d'échanges pour permettre aux aidants de se ressourcer et de trouver des réponses à leurs questions.

Pour finir, un spectacle forum intitulé *Et moi, émoi*, à la salle de la Manutention, à Embrun, pour suivre les aventures d'un père et de sa fille, à un moment délicat de l'existence de celui-ci, en perte d'autonomie.

Ces initiatives sont essentielles pour briser l'isolement et offrir un soutien concret à ceux qui ont tant de besoins.

Je remercie chaleureusement tous les partenaires (associations et bénévoles) qui se mobilisent pour faire de cette semaine un succès. Votre engagement est précieux et témoigne de la solidarité qui anime notre Département. Ensemble, continuons à œuvrer pour une société plus juste et plus solidaire où chaque aidant trouve sa place et reçoit la reconnaissance qu'il mérite.

Merci à tous pour votre attention, sachant qu'un jour, nous aurons tous besoin d'un aidant dans notre vie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Ginette. Madame GARCIN-EYMEOUD.

**Madame GARCIN-EYMEOUD**. - Merci, Président. Je vais vous parler de l'événement jeunesse de la rentrée. Je vous fais le pitch.

On se déplace, on va à la rencontre des jeunes, on leur propose des activités innovantes, culturelles et sportives. On permet ainsi aux jeunes Haut-Alpins de s'essayer à des pratiques nouvelles, au gré d'ateliers organisés au plus près de chez eux.

Organisé depuis 2019, cet événement a évolué. Il s'est adapté aux besoins des jeunes et trouve désormais entièrement sa place dans le

paysage jeune. Vous l'avez tous bien compris, je vous parle de *Culture en stock*, dont chaque édition rencontre un franc succès.

Avec ma collègue Maryvonne GRENIER, nous y sommes très attachées. C'est pourquoi nous tenons à ce que cet événement Jeunesse soit reconduit chaque année. Vous avez devant vous le flyer.

*Culture en stock* s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans, bien sûr, c'est gratuit, entre 10 h 30 et 17 h. C'est un rendez-vous accessible à un moment où les jeunes et leurs parents ont plus de temps, c'est-à-dire pendant les vacances de Toussaint.

Quatre dates sont programmées prochainement : le 22 octobre à Saint-Bonnet-en-Champsaur, le 23 à Veynes, le 24 à Briançon et le 25 à Guillestre.

Vous l'avez compris, l'objectif est de proposer aux jeunes des ateliers qui correspondent à leurs aspirations, avec notamment des ateliers DJ, conception, théâtre, graff, percussions, le roller, le biathlon, le BMX, le skate, l'équilibre, le teqball, cirque, speed radio, et j'en passe. Des trucs de *jeun's*.

Il est bien évident que notre politique Jeunesse, une politique volontariste du Département – je le rappelle - ne se limite pas à cet évènement. Au-delà de *Culture en stock*, nous poursuivons, au sein de la délégation Jeunesse, le renforcement des actions déjà engagées et le déploiement de nouveaux projets qui répondent aux aspirations et besoins des jeunes Haut-Alpins.

Par ailleurs, le Département et ses partenaires locaux organiseront, le 14 novembre, les Rencontres de la Jeunesse où le Département s'affirme, une nouvelle fois, comme le fédérateur d'une politique Jeunesse partagée. Mais, nous aurons l'occasion, avec Maryvonne, de vous en reparler, lors de la prochaine session plénière, le 5 novembre prochain.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Affaire à suivre. Monsieur MURGIA, vous avez la parole.

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots puisque nombre de nos collègues ont évoqué l'actualité politique nationale, le nouveau Gouvernement, et peut-être est-il bon, dans ces moments de changement, de revenir sur quelques points de fond qui, finalement, ont occupé notre hémicycle, souvent à l'initiative de la majorité, mais aussi souvent à l'unanimité, et de rappeler finalement quelles sont à la fois les demandes et les revendications qui sont celles des élus de notre Département, mais aussi fondamentalement du monde de la montagne. Monsieur le Président, je crois que nous aurons l'occasion de tous les défendre ensemble, lors du congrès de l'ANEM à Superdévoluy.

D'une part, je voudrais me féliciter que les Jeux Olympiques de 2030 fassent désormais l'unanimité, et je salue la responsabilité de nos nouvelles parlementaires qui ont annoncé leur soutien, bien que la position du Nouveau Front Populaire n'ait pas toujours été claire sur ce sujet. Je ne reviendrai pas sur les polémiques que nous avons pu avoir avec de nombreux élus ou parlementaires écologistes. Je crois qu'aujourd'hui, il est sain que le monde de la montagne, dans les Hautes-Alpes et plus en amont, soit uni pour mener à bien ce dossier qui va être probablement l'occasion de grands changements pour notre territoire et que nous devons accompagner pour que ces changements soient au service de nos administrés de chacune de nos vallées. Je crois que ce sujet-là doit désormais faire l'unanimité dans cet hémicycle, comme ailleurs.

Nous avons beaucoup parlé, ces derniers mois - et je crois que Gaëlle MOREAU en est la première témoin dans cette assemblée - de la Loi sur l'eau et des conséquences terribles des inondations et des crues

torrentielles que nous avons connues, en 2023 et 2024, que nos voisins de l'Isère ont connu de manière dramatique à La Bérarde où toute forme de vie a disparu. Tout cela doit nous amener à être les premiers promoteurs d'une réforme fondamentale de la Loi sur l'eau. Nous avons été nombreux à le réclamer, à commencer par notre collègue Marcel CANNAT. Et bien entendu aussi, parce que je crois qu'il faut faire le lien et que tous les élus intercommunaux, ici, le font, sur la GEMAPI. Sujet sur lequel nous sommes amenés à travailler aux côtés des intercommunalités, dans les jours qui viennent, mais qui n'empêcheront pas un problème de fond qui reste celui de l'assise fiscale de la taxe GEMAPI, qui est profondément injuste en faisant reposer sur celles et ceux qui sont en amont, qui ont le plus de risques, la totalité des travaux.

Nous avons déjà voté une motion dans cette assemblée. Je crois que cela doit nous appeler à une réforme plus globale de nos textes qui régissent la montagne puisque l'on voit bien qu'à nouveau, dans le sillon de la Loi Montagne de 1986, ce sont les spécificités de nos territoires de montagne qui, à l'aune du dérèglement climatique, sont appelées à évoluer.

Vous avez cité, Monsieur le Président, deux points sur lesquels, je crois aussi, tout le monde se bat, depuis de nombreuses années, mais qui doivent être rappelés, au moment où le nouveau Gouvernement entre en fonction :

- Le transfert des routes qui - pourquoi pas ? - pourrait faire l'objet soit d'amendements, soit de propositions gouvernementales, dans le cadre de la Loi olympique qui devrait, selon toute logique, arriver sur le bureau de l'Assemblée nationale, lors de cet automne. Je crois que ce serait une saine mesure que de l'envisager.

- Les engagements que nous attendons de la part de l'État qui, je le rappelle, est l'Autorité Organisatrice des Transports, sur la question

du train de nuit. On peut bien avoir des débats et des polémiques sur la manière dont la SNCF exploite le réseau ferré, mais nous pouvons tout de même rappeler qu'une partie du matériel roulant qui est celui de notre train de nuit est le plus vieux de France puisqu'il date de 1975, et que nous attendons un engagement très fort de l'État car c'est maintenant que ces décisions doivent être prises pour pouvoir être opérationnelles en 2030. Ce serait un grand changement, accompagné des nombreuses nécessités de travaux que nous avons.

Finalement, tout cela, c'est rappeler peut-être que, dans les Hautes-Alpes, nous sommes attachés à plus de décentralisation, à plus d'autonomie fiscale pour les collectivités territoriales et à la reconnaissance des spécificités qui sont les nôtres. Ce message, à vos côtés, Monsieur le Président, nous continuerons à le porter haut et fort sur chacun des sujets, mais nous avons aujourd'hui toutes raisons, avec un Savoyard à Matignon, d'être entendus. J'espère que nous serons nombreux à faire pack pour pousser sur l'ensemble de ces sujets.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, on va rentrer dans l'ordre du jour. Je vais vous proposer d'adopter le PV du Conseil Départemental du 25 juin 2024.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ FONCTIONNEMENT

### DIVERS

## CD-24-09-3065 MANDAT 2021/2028 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE - SEPT. 2024

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il faut que l'on revoie la composition de la Commission Permanente. Je vous rappelle que l'on y siège tous ; c'est la règle qui le veut. Normalement, toutes ces élections sont faites au scrutin secret. Sauf s'il y a l'unanimité pour voter comme on vote d'habitude, à main levée. Est-ce qu'il y a des gens qui souhaitent avoir un vote à bulletin secret ?

*(Pas d'opposition au vote à main levée)*

Tout le monde est donc d'accord pour que l'on vote comme d'habitude. Très bien. Je constate que l'unanimité pour ce mode de scrutin est atteinte sur la composition de la Commission Permanente, et donc nous allons voter par vote électronique. Le vote est simple car tous les membres du Conseil Départemental, les Conseillers Départementaux et les Vice-présidentes et Vice-présidents sont proposés pour être membres de la Commission permanente.

Je vous demande de vous prononcer sur cette proposition avec votre boîtier.

*(Adopté à l'unanimité)*

De fait, Jean-Louis BROCHIER est membre de la Commission Permanente.

## ◆ FINANCES

CD-24-09-2917      FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SEPT. 2024

**Monsieur RICOU**.- Vous avez une présentation très détaillée de cette DM2 dans le rapport, et nous avons examiné celle-ci en Commission des Finances, la semaine dernière. Je serai donc très synthétique dans mes propos.

Cette Décision Modificative n° 2 intègre quelques éléments qui sont prégnants sur cette décision.

- Le premier d'entre eux est l'intégration des conséquences liées au mode opératoire des établissements MECS et en matière d'autonomie, dans le cadre de la démarche d'amélioration et de fiabilisation dans nos modes de gestion. Nous avons modifié notre système de financement de nos établissements, maisons d'enfants, et en matière d'autonomie. Nous avons un système de financement de ces établissements basé sur un taux d'occupation réel constaté à l'année n-2. Nous avons aujourd'hui concentré notre système de financement de ces établissements sur quelque chose de beaucoup plus rationnel, qui correspond davantage à une réalité à l'instant T. Aujourd'hui, il y a forcément un rattrapage à faire - ce ne sont pas des dépenses supplémentaires - pour remettre les choses sur le bon calendrier. Cela se traduit sur ce budget par des crédits supplémentaires de 1 950 000 € sur les MECS et de 190 000 € sur l'autonomie.

- Un réajustement de nos recettes, suite au contexte économique national : une nouvelle baisse des recettes de TVA. Je vous rappelle que nous avons inscrit 73,2 M€ à notre Budget Primitif. Nous avons fait un premier ajustement au Budget Supplémentaire de -1,7 M€. Dans cette Décision Modificative, il vous est proposé un nouvel ajustement, en fonction des notifications que nous avons reçues tout récemment : une diminution de 2,4 M€, ramenant ainsi le montant de la TVA escompté, sur cet exercice 2024, à 69,1 M€.

- Nous avons intégré, dans notre programmation des investissements, les modifications liées au calendrier de réalisation de nos infrastructures, mais aussi les conséquences liées aux intempéries qui représentent des montants importants. Nous avons procédé par redéploiement des dépenses d'investissement pour intégrer ces dépenses imprévues et s'ajuster de manière la plus précise possible au calendrier de

réalisation de nos équipements. Il n'y a pas de crédits supplémentaires en matière d'investissement, si ce n'est 250 000 € sur les projets d'habitat inclusif, mais qui sont totalement financés.

- Nous avons également anticipé une augmentation – qui est plutôt une anticipation de précaution - en fonction d'éventuelles mesures réglementaires qui pourraient s'imposer à nous sur le budget des Ressources Humaines : un montant de 500 000 € qui, selon toute vraisemblance, si toutes choses restent égales à ce stade, d'ici la fin de l'année, ne devrait pas être nécessaire. Cela étant, nous avons un budget des Ressources Humaines qui est calculé au plus juste et qui devrait pouvoir être tenu dans les montants que nous avons votés au Budget Primitif.

- Nous avons également intégré une nouvelle réaffectation – nous l'avons déjà fait de manière significative au Budget Supplémentaire - de 150 000 € pour être conformes aux règles de la M57 où des dépenses, qui étaient jusqu'à présent imputées sur la section d'investissement, sont basculées sur la section de fonctionnement.

Voilà les principaux éléments qui caractérisent cette DM. Cela ne change pas l'équilibre de la section de fonctionnement. Nous avons en priorité recherché les non-consommations pour les réaffecter afin de financer les éventuelles dépenses supplémentaires. Nous ne modifions pas également le PPI en procédant, à ce stade-là, par des redéploiements de crédits. Cela dit, il faudra bien qu'à un moment ou à un autre, nous absorbions les 15 M€ de dépenses liées aux intempéries, qui sont des dépenses qui, par définition, n'étaient pas prévues dans ces montants-là au niveau du PPI.

Cette Décision Modificative s'équilibre à 250 000 € en recettes et dépenses en investissement et à 755 000 € en fonctionnement.

Les principales caractéristiques détaillées par politique, en matière de fonctionnement :

- 2 366 000 € sur la Prévention-Protection de l'enfance et soutien des familles.

Ce sont quasiment exclusivement les choses dont je vous ai parlé tout à l'heure par rapport au calendrier de financement de nos établissements (1 950 000 €). Il y a néanmoins 400 000 € de crédits supplémentaires qui correspondent à des besoins supplémentaires au titre de l'accueil en MESC par rapport au nombre d'enfants confiés, par rapport au nombre de MNA ou par rapport à des déplacements en dehors du Département, qui sont forcément plus onéreux et plus importants.

- Sur l'Autonomie des personnes, 301 500 € de dépenses supplémentaires, 1 681 000 € de recettes. Ces recettes représentent des recettes de l'État, au titre des exercices précédents, aussi bien sur les personnes handicapées que sur les personnes âgées.

Sur les dépenses, des ajustements en plus concernant la PCH et l'hébergement pour les personnes handicapées, mais qui sont en grande partie compensées par une diminution liée à l'autonomie et au nombre de bénéficiaires de l'APA. Donc, une diminution de 1 051 000 € qui ne compense pas totalement les dépenses supplémentaires liées au handicap. Un delta de 301 000 €.

- Sur l'Insertion : -867 000 €, essentiellement du fait de la baisse importante des besoins en matière de RSA. Nous avons 1 400 000 € de dépenses de RSA, par rapport à ce que nous avons inscrit au budget, que l'on peut redéployer. Et nous avons quelques dépenses supplémentaires, notamment l'abondement du Plan Départemental d'Insertion, pour 140 000 €, et le nouveau contrat de solidarité au titre de la stratégie de pauvreté (390 000 €). Cette somme-là sera financée à parité avec l'État, donc nous

aurons des financements qui seront la moitié de cette somme qui interviendront en 2025.

- L'Éducation, la Jeunesse et les Sports, pas de grands chamboulements : -115 000 € de dépenses et 21 664 € de recettes.

- Sur le Pôle Ressources : -1 355 000 € de dépenses et - 1 102 000 € de recettes. Les pertes de recettes concernent essentiellement la perte de TVA (2,4 M€), compensées en partie par l'ajustement des recettes du dispositif de compensation péréqué (781 000 € de recettes supplémentaires).

- Sur la filière Air : je ne m'attarde pas, ce sont de tout petits montants, sans grands enjeux.

- Sur les Mobilités : 530 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Un transfert de l'investissement sur le fonctionnement de 150 000 €, mais également 110 000 € au titre de la viabilité hivernale et 165 000 € de financements supplémentaires sur la RD.

- Sur les deux dernières politiques, nous sommes sur des ajustements mineurs, aussi bien sur le Patrimoine que sur la Solidarité territoriale.

En ce qui concerne l'investissement, un équilibre à 250 000 €. C'est l'appel à projets sur l'habitat inclusif, des dépenses qui sont compensées par des recettes. Ensuite, vous avez des redéploiements et quelques dépenses supplémentaires. Je ne vais pas m'y attarder plus que nécessaire mais nous avons donc :

- 210 000 € sur l'Éducation, Culture, Jeunesse et Sport pour les financements aux associations. Nous avons un dispositif de 300 000 € d'autorisations de programme par an. C'est une ligne qui est très consommée. Lorsque les crédits sont votés, il faut honorer l'engagement que nous avons pris et, sur cette année 2024, les demandes en paiement sont plus importantes que ce que nous avons prévu.

- Sur la filière Air : -195 000 € liés essentiellement au calendrier des opérations.

- Sur les Mobilités : 1 600 000 € de dépenses supplémentaires en crédits de paiement. Il s'agit essentiellement des crédits supplémentaires liés aux intempéries. Il est nécessaire de rajouter 500 000 € sur les ouvrages d'art, 800 000 € sur les risques naturels, 200 000 € sur les travaux imprévus et urgents que nous pouvons financer par des redéploiements à l'intérieur des opérations. Notamment sur la galerie de La Marionnaise, nous pouvons redéployer 2 400 000 €, eu égard au calendrier de consommation des crédits.

- A noter néanmoins que nous rajoutons 1 100 000 € en crédits de paiement sur le Plan Vélo départemental puisque c'est un dispositif qui fonctionne et qui se met en œuvre de manière efficace, avec des nouvelles opérations sur le Valgaudemar, sur Aubessagne, sur le Plan de Phazy.

- Sur le Patrimoine : -615 000 €. Il s'agit de redéploiements de crédits du collège de Serres pour financer quelques opérations, notamment d'accessibilité dans les collèges et sur l'aménagement et la solidarité territoriale. – 1 M€ dus au décalage de l'opération Alpes Bois Collage, au regard du calendrier du déroulement de cette opération.

Une Décision Modificative qui s'équilibre, en investissement, à 250 000 €.

Je ne m'attarderai pas sur le Budget du Laboratoire, eu égard aux montants concernés. Il s'agit d'intégrer un niveau de recettes un peu moins important que ce que nous avons prévu. Donc, une Décision Modificative qui ne concerne que la section de fonctionnement, à hauteur de -18 000 €.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Patrick, pour cette présentation. Y a-t-il des observations sur cette Décision Modificative ? S'il n'y en a pas, je la mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

## ◆ COHESION SOCIALE

**Madame MOSTACHI**.- Je vais avoir trois rapports assez techniques.

### **CD-24-09-2996 COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE VALIDATION DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) - SEPT. 2024**

Jusque-là, cette commission n'existait pas. Le dispositif législatif a fait des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) le cadre juridique du droit commun de la contractualisation sur objectifs et de la tarification pour le secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ils remplacent les Conventions Tripartites Pluriannuelles (CTP), les conventions de dotation globale, et sont devenus obligatoires pour les secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le CPOM s'est aujourd'hui étendu au secteur de l'enfance pour lequel il était jusqu'ici facultatif. Il a mis en place un nouveau cadre de présentation budgétaire et a rénové les règles d'allocation de ressources pour tous les établissements et services.

Le contexte inflationniste, connu ces dernières années, est venu renforcer le rôle des politiques publiques, notamment l'enjeu relatif à l'équilibre entre les besoins des établissements sociaux et médicosociaux

et les moyens alloués par les autorités de tarification. Aujourd'hui, le CPOM est devenu un outil de pilotage budgétaire et politique.

Afin de placer ce dispositif au centre des politiques de l'action sociale du Département des Hautes-Alpes, il est proposé la création d'une commission consultative, CPOM. Il convient de préciser que cette commission a un rôle consultatif et donne un avis sur les projets de CPOM en amont de leur signature. Les avis qu'elle émet ne sont pas bloquants, mais sont pris en compte pour la validation de ces CPOM.

La commission consultative fonctionne comme une instance d'évaluation et de conseil, jouant un rôle clé dans l'évaluation des objectifs fixés par le CPOM. Elle permet d'informer les élus sur les outils de pilotage des établissements sociaux et médicosociaux mis en place sur le territoire.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Ginette. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté l'unanimité)*

**CD-24-09-3004 COHESION SOCIALE - TRAME DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR DE L'ENFANCE - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**.- On a dit qu'il n'y avait pas de CPOM dans le secteur de la petite enfance. Ce rapport est donc la présentation de la trame du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les établissements et services du secteur de l'enfance.

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement a rendu obligatoire la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans le secteur des personnes en situation de handicap et dans le secteur

des personnes âgées. On l'a vu dans le précédent rapport. Cette procédure est venue remplacer les conventions tripartites et les conventions de dotation globale conclues entre le Département et les établissements et services sociaux et médicosociaux.

Par délibération n° 6551 du 7 novembre 2017, le Conseil Départemental a validé la contractualisation par CPOM avec les établissements relevant de ces secteurs. Aussi, conformément à l'article L. 31312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et afin d'uniformiser les procédures budgétaires, le Département souhaite élargir cette procédure aux établissements médicosociaux relevant du secteur de l'enfance.

Ce contrat rappelle les obligations légales et réglementaires des parties. Il définit les objectifs attendus et les moyens alloués par le Département. Ils seront négociés et signés avec chacun des ESMS concernés, selon un calendrier de réalisation de 2024 à 2026.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Ginette. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3006 COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU REGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) - CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENFANCE - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**.- Toujours en lien avec les deux précédents rapports. Pour valider ces rapports, il faut une modification du Règlement Départemental de l'Action Sociale (RDAS).

Le dispositif législatif a fait des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens le cadre juridique de droit commun et de la contractualisation

sur les objectifs de tarification. Ils ont remplacé les conventions tripartites et les conventions de dotation globale, et sont devenus obligatoires.

L'article L. 31312-4 du Code de l'Action Sociale des Familles prévoit que les établissements et services relevant du secteur de l'enfance peuvent conclure un CPOM. Au vu de l'intégration de ces établissements à la procédure de contractualisation, il est donc nécessaire de mettre à jour le Règlement Départemental de l'Aide Sociale.

**Monsieur le PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-24-09-3015 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES BUËCH-DEVOLUY - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**.- Premier Contrat Social de Territoire qui sera signé à la suite de longs échanges sur le territoire, déplacements des services du Département et des élus qui étaient nécessaire, je pense.

Les Départements, premiers acteurs du développement territorial local, ont une légitimité et une expertise particulière pour accompagner les territoires à répondre aux enjeux de lisibilité et d'accès aux droits, au plus près des lieux de vie des citoyens, à la construction des réponses adaptées aux besoins du territoire et au renforcement des partenariats entre professionnels.

De fait, en renouvelant son Schéma Départemental Unique des Solidarités, pour 5 ans (2023-2028), le Département des Hautes-Alpes a souhaité mettre en avant la nécessité de travailler sur la déclinaison de ses orientations dans le cadre d'un volet territorial, à travers la mise en œuvre

de Contrats Sociaux de territoire, liant les intercommunalités et le Département.

Ces Contrats Sociaux de territoire pluriannuels constituent ainsi un outil structurant pour porter les solidarités territoriales et permettre un développement équilibré et juste des Hautes-Alpes, pour soutenir la vie locale et la cohésion.

L'enjeu de ces contrats repose ainsi sur l'effort de concertation et de coordination entre les différentes institutions intervenant sur le territoire, un territoire donné, pour mettre en avant et renforcer l'efficacité de l'action publique rendue.

Ainsi, le premier contrat est réalisé avec la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, autour de trois enjeux liés à l'accès aux droits, la prévention, la lutte contre l'isolement social.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole, dans le domaine de l'Enfance, à Béatrice ALLOSIA.

## **ENFANCE**

**CD-24-09-2985 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - APPEL A PROJETS 2024-2026 - LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS - SEPT. 2024**

**Madame ALLOSIA**.- Soucieux d'outiller les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et les professionnels face au phénomène grandissant de la prostitution des mineurs, le Département des Hautes-Alpes a répondu, le 12 juillet 2024, à un appel à projets de la Direction Générale

de la Cohésion Sociale à destination des collectivités territoriales, sur la mise en place d'actions relatives à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

L'appel à projets vise à apporter un soutien financier, sur 3 ans, aux projets retenus, sous la forme d'une subvention annuelle reconductible deux fois, d'un montant maximal de 200 000 € par an.

Le Département des Hautes-Alpes propose la mise en place d'actions autour de deux objectifs principaux : renforcer la sensibilisation et la protection des mineurs dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance, en particulier *via* des actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Le Département souhaite conventionner avec le Planning Familial sur cet objectif : sensibiliser et former les professionnels au repérage et à la prise en charge spécifique des mineurs victimes d'exploitation sexuelle.

Le Département souhaite conventionner avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Alpes (CIDFF05) sur cet objectif.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Le rapport suivant est présenté par Madame MOSTACHI.

**CD-24-09-3070 AIDES INDIVIDUELLES FAMILLES ET ENFANTS - SAMA ET MECS MNA - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION COALLIA - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**.- Le Département a l'obligation d'organiser la mise à l'abri et l'évaluation des jeunes migrants se déclarant mineurs, à

la Police des frontières de Montgenèvre. Aussi, pour répondre à la nécessité d'une prise en charge dès la frontière, le Département des Hautes-Alpes a autorisé le fonctionnement du dispositif géré par l'association COALLIA pour accueillir et mettre à l'abri les jeunes migrants, dès qu'ils se présentent à la Police des frontières, à Montgenèvre.

Conformément au cahier des charges de l'appel à projets du Service d'Accueil et de Mise à l'Abri (SAMA), la structure doit assurer les transports des jeunes depuis ce lieu de prise en charge jusqu'au lieu d'accueil, situé à Gap, 24 h/24 et 7 jours/7, avec une astreinte mise en place.

La gestion des transferts vers Gap, en lien avec l'unité de MNA du Département, est dévolue au dispositif généré par l'association COALLIA, à Briançon.

Lors de la création, à titre expérimental, du SAMA de Briançon, il a été convenu entre le Département des Hautes-Alpes et l'organisme gestionnaire que les frais de transport en commun des jeunes pour assurer la liaison Briançon-Gap seraient facturés en supplément du prix de journée. Cependant, en l'absence de précision sur cette modalité de paiement, depuis 2021, ces frais n'ont pu être remboursés à l'établissement.

Dans ce contexte, une convention est établie entre le Département des Hautes-Alpes et l'association COALLIA, actuel gestionnaire du SAMA à Briançon. Cette convention précise les modalités de fonctionnement des dispositifs, ainsi que les conditions de remboursement des frais de transport à cette structure.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Dans le domaine de l'insertion, toujours Madame MOSTACHI.

### **INSERTION**

#### **CD-24-09-3047 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - PACTE ET CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - CONVENTION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - INFORMATIONS BUDGETAIRES - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**. - Le Pacte Social des Solidarités constitue la feuille de route départementale pour lutter contre la pauvreté et la précarité dans le Département des Hautes-Alpes, en mentionnant les engagements de l'État, du Département et d'associations volontaires.

Il est composé d'actions cofinancées État/Département qui ont fait l'objet de deux contractualisations : le Contrat local des Solidarités et la Convention départementale pour l'Insertion et l'Emploi. Ces deux contractualisations actent le cofinancement des actions déployées par les acteurs du territoire et attribuent, pour 2024, un budget global de 470 854 € pour le Contrat local des Solidarités et de 331 980 € pour la Convention départementale pour l'Insertion et l'Emploi, sur l'année pour cette dernière.

Ce rapport présente les éléments financiers permettant l'attribution des subventions aux acteurs du territoire mettant en œuvre les actions du Pacte local des Solidarités.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-24-09-2898 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**.- Ce rapport concerne ma collègue Carole CHAUVET, en charge du FSL.

**Madame GARCIN-EYMEOD**.- Je vous informe qu'Alexandre MOUGIN a quitté l'hémicycle et qu'il a donné pouvoir à Catherine ASSO.

*(Adopté à l'unanimité)*

*(Renvoi à la page 50)*

**CD-24-09-2998 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION – ACCORD-CADRE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE) - SEPT. 2024**

**Madame MOSTACHI**.- Ce rapport concerne l'accord-cadre entre le Département et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Le conventionnement avec les structures d'insertion par l'activité économique est cadré par la délibération n° AP/2406214-4206 du 24 juin 2024. Il définit l'élaboration du partenariat en vue de l'emploi des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) les plus en difficultés.

Les SIAE, pièces maîtresses de la politique d'insertion du Département des Hautes-Alpes, permettent à des bénéficiaires du RSA de trouver un emploi tout en étant accompagné dans la résolution, à leurs frais, à l'emploi et dans l'élaboration de leurs projets professionnels.

La mise en place de cette subvention, dite de fonctionnement, a permis aux SIAE de valoriser l'accompagnement à destination des bénéficiaires du RSA. Depuis 10 ans, ces structures ont connu de fortes mutations qui nécessitent aujourd'hui la révision et l'adaptation du partenariat entre les SIAE et le Département.

La proposition d'un accord-cadre redéfinit les modalités de financement aux structures d'insertion par l'activité économique, selon les

nouveaux critères fixés. La dotation du Département représente une augmentation de plus de 16 %, en 2024. Sachant que ces SIAE sont très importants pour le retour à l'emploi des personnes qui bénéficient du RSA.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

### **BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

**CD-24-09-3037 ALPES BOIS COLLAGE - AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROIS BATIMENTS ET D'UNE PLATEFORME - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On reparle aujourd'hui du dossier Alpes Bois Collage. Je vous rappelle qu'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, relative à la construction des bâtiments et d'une plateforme, a été signée entre le président de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy et moi-même, Président du Département.

Compte tenu du contexte économique inflationniste et au vu du résultat de la consultation, le coût de l'opération nécessite une réévaluation. Pour ce faire, un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique est proposé afin de contractualiser ce nouveau coût de l'opération, ainsi que les modifications du calendrier de mise en œuvre.

De plus, à la demande de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, les modalités de paiement à la réception des travaux et pour solde d'opération ont été légèrement modifiées. L'opération a été évaluée, globalement, il y a deux ans, à 4 M€ pour la construction de l'atelier et son équipement. On est plutôt à 6 M€ passés. Cela nécessite à la fois la modification de cette convention, c'est l'objet de ce rapport, et cela va nécessiter aussi la modification de notre crédit-bail avec l'entreprise chargée de réaliser l'opération.

S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Puisque nous parlons de bâtiments, j'en profite pour vous présenter Madame Françoise SCHMITT, qui est la nouvelle Directrice des Bâtiments.

On revient à l'actualité des intempéries du mois de juin, et je passe la parole à Monsieur CANNAT.

## **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

### **CD-24-09-2969 MOBILITES - INTEMPERIES DE JUIN 2024 - TRAVAUX EXCEPTIONNELS - DEMANDES DE FINANCEMENT - SEPT. 2024**

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, chers collègues, au chapitre des bonnes nouvelles, le Département des Hautes-Alpes a été de nouveau confronté à une série d'événements climatiques, au printemps 2024, qui ont mis en péril certaines de ses infrastructures routières, notamment dans le Nord du territoire. Les phénomènes pluvieux de forte intensité, amplifiés par la fonte rapide du manteau neigeux exceptionnellement conséquent pour la saison, ont provoqué le gonflement des cours d'eau, de la Romanche, de la Gironde, notamment dans le secteur de la Vallouise.

Ce phénomène a eu des conséquences importantes sur les infrastructures routières qui sont en cours de réparation, sur l'itinéraire du Col du Lautaret et de la Vallouise. Le coût des dégâts des intempéries est estimé, à ce jour, à 2 M€, seulement pour ces deux secteurs.

C'est dans ce contexte climatique incertain et coûteux que le Département sollicite, une fois de plus, l'État, au travers de la DSEC (la Dotation de Solidarité en faveur des Équipements et des Collectivités), et on sollicite aussi la Région, au titre de sa thématique « risques naturels », afin de soutenir financièrement les travaux de mise en sécurité, de déblaiement et de réparation des infrastructures.

Aujourd'hui, ces 2 M€ viennent se rajouter aux autres ; nous en sommes à 13 M€. Je reprends un peu les propos à la fois d'Arnaud MURGIA et de Rémi ROUX : 2 M€ qui sont donnés aux collectivités, cela fait 15 M€, en sachant que, sur votre proposition, Monsieur le Président, les collectivités peuvent bénéficier des financements du Département dès présentation de la facture, sans que celle-ci ne soit acquittée. En tout et pour tout, nous avons reçu 150 000 € d'aide de l'État sur les 15 M€. Ce n'est pas mal.

Monsieur le Président, vous m'avez fait copie des lettres que vous avez envoyées au Premier Ministre et au Ministre des Transports. On espère que notre parole du Département sera entendue.

En ce qui me concerne, j'ai toujours été optimiste sur la présentation que faisait Patrick sur le budget. Je ne vous cache pas que je commence un peu à être inquiet. Nous avons des épisodes qui se multiplient, des calamités qui se multiplient, et il faudrait que cela s'arrête. Si cela venait à continuer, cela risquerait d'amputer notre budget et nous serions obligés de faire des choix. On n'en est pas là aujourd'hui, mais nous pouvons être pessimistes par rapport à l'avenir.

Je reviens sur tes propos, Arnaud, sur la GEMAPI : la GEMAPI ne doit pas être une compétence communautaire. Il n'est pas possible que les communautés seules puissent faire face à tous ces problèmes, au niveau de la GEMAPI. Elle devrait s'appliquer non pas au niveau départemental, mais régional pour que cette solidarité régionale puisse s'appliquer et venir en aide aux collectivités. Je crois, Monsieur le Président, qu'à un moment, il faudra prendre une motion pour dire que la GEMAPI devienne une autre compétence que communautaire.

Voilà, chers collègues, pour ce rapport qui n'est pas glorieux.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Marcel, il faut garder l'espoir.

**Monsieur CANNAT**.- Moins qu'avant.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur MURGIA, vous avez la parole.

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Ce sujet, finalement, démontre une carence de l'État. On sollicite la DSEC, si ce n'est que cela montre une chose : la DSEC n'est pas fondamentalement faite pour cela. Dans notre pays, à l'aune des crises que l'on a connues dans les vingt dernières années, l'État a réagi à certaines catastrophes, notamment dans le milieu maritime, en créant par exemple des fonds d'intervention d'urgence sur les questions de pollution maritime. On voit bien qu'aujourd'hui, ce qui a été fait pour la mer n'a pas été fait pour la montagne. A l'aune du dérèglement climatique, on voit bien que ces phénomènes sont de plus en plus irréguliers, de plus en plus inattendus. Regardons ce qui s'est passé à Cannes, hier. On voit bien, alors qu'ils étaient en alerte même pas jaune, qu'ils ont connu un phénomène

extrêmement important. Et finalement, ce qui se passe dans les Alpes-Maritimes, c'est ce que nous vivons 1000 ou 1500 mètres d'altitude au-dessus, de manière assez régulière, où des épisodes inattendus, qui sont en plus, souvent, aggravés par le recul des glaciers, provoquent des catastrophes qui sont terribles.

Nous l'avons vécu dans la vallée de la Clarée, en Vallouise, dans la Guisane. Malheureusement, nous le vivons ailleurs. Et on voit bien qu'aujourd'hui, nous sommes démunis sur plusieurs aspects. Tout à l'heure, en début de séance, nous avons évoqué le sujet de la Loi sur l'eau qui est un sujet fondamental. Je crois que tous nos collègues le vivent. Je le vis encore dans la vallée de la Serverette où on nous demande, pour faire 40 000 € de travaux, de mener 80 000 € d'études. Je caricature à peine. Tout cela est tout de même assez terrifiant, du point de vue de l'utilisation des deniers publics. Là, on voit bien que l'État ne s'est pas adapté aux catastrophes climatiques que vit la montagne et n'a pas d'enveloppe dédiée dans laquelle nous pouvons piocher. Nous nous retrouvons donc à devoir aller, chaque fois, batailler, etc. Je salue Patrick RICOU et l'ensemble des élus du Parc National des Écrins, nous avons vécu la même chose car on s'est retrouvé avec plus d'un million d'euros de travaux à faire sur plus de 20 km de sentiers, alors que d'habitude, c'est 2 km par an. Il faut, à chaque fois, ramer pour aller essayer de supplier l'État pour obtenir quelques crédits pour faire ce qui n'est ni plus ni moins que le rétablissement du quotidien.

Tout cela doit appeler à une prise de conscience, et l'État doit créer, très rapidement, un fonds spécifiquement dédié aux catastrophes naturelles en territoire de montagne. Si la Région l'a fait, l'État peut le faire.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Encore un message à faire passer lors du congrès de l'ANEM, dans 15 jours.

**Monsieur AILLAUD**.- Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nous sommes toutes et tous unanimes pour aller dans le sens des propos de Marcel et d'Arnaud, au sujet de cette GEMAPI qu'il faut remettre sur la table.

Puisque nous évoquons les infrastructures routières, il y a quand même de bonnes nouvelles, et le Département en est à l'initiative. J'en profite pour revenir sur la Décision Modificative que nous a présentée Patrick RICOU, au travers de laquelle nous avons abordé la thématique de la mobilité, de la modernisation et de la sécurisation des réseaux.

Nous pouvons nous réjouir collectivement – nous les voterons, je n'en doute pas, en Commission Permanente - des affectations d'Autorisations de Programme proposées, ce jour, pour deux grosses opérations sur la commune de Jarjayes, au cœur de notre canton, sur le secteur de la RD942-RD900B, qui permettront de fluidifier sensiblement la circulation dans tout notre département. Nous échangeons souvent avec Marcel CANNAT sur ces deux aménagements, mais quels sont-ils ?

1 200 000 € pour la réalisation, en 2025, du carrefour du Marché paysan, 1 800 000 € pour la réalisation, en 2026, du carrefour des Pêcheurs. À peine plus d'un kilomètre sépare ces deux intersections à sécuriser.

À cela s'ajoutent les travaux imminents du carrefour de Notre-Dame-du-Laus, toujours sur la RD942, dans la vallée de l'Avance, ainsi que l'aménagement, débuté il y a quelques semaines, du carrefour de la Plaine, entre l'aérodrome de Tallard et l'autoroute A51, quelque 800 mètres plus au sud.

Je crois utile de rappeler, dans cet hémicycle et publiquement, même si l'option retenue *in fine* n'a pas que des avantages – nous le

reconnaissons - qu'il n'y a pas là-bas qu'un rond-point à aménager, mais 800 mètres de voie et une piste cyclable.

Quoi qu'il en soit, la perspective de réalisation de ces quatre carrefours sur notre canton, dans les deux ans qui viennent, est de très bon augure pour mieux préparer notre territoire à l'horizon 2030, dans 5 ans, c'est-à-dire demain, à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver chez nous, si l'on considère comme acquise – avec un soupçon d'optimisme - la signature par notre voisin, Michel BARNIER, nouveau Premier ministre, mais Savoyard, de la lettre d'engagement financier de l'État attendue par le CIO pour acter la tenue définitive des Jeux Olympiques dans les Alpes françaises. En espérant aussi - cela devra se faire, je te rejoins totalement Arnaud, tu y as fait allusion - une loi d'exception olympique à même de nous accompagner sur le plan comptable, nous le Département, dans la concrétisation des aménagements structurants routiers et ferroviaires que nous visons tous, du Buëch au Briançonnais, pour être un peu moins éloignés des centres névralgiques de notre pays : Marseille et la Provence ou Lyon et toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous sommes ravis, avec Séverine, sur notre canton de Tallard, porte d'entrée dans les Hautes-Alpes *via* l'A51, d'être les témoins privilégiés de l'action départementale en matière d'amélioration du trafic routier et de sa sécurisation, au travers des quatre opérations auxquelles j'ai fait allusion.

Le Département est actif, et même très pro actif, dans la concrétisation de cette heureuse perspective des JO 2030, et nous ne devons pas boudier notre plaisir car les aménagements entrepris sur notre canton profiteront à tous, et pour bien longtemps. Merci de votre attention.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Jean-Baptiste. Voilà un peu d'optimisme !

**Monsieur ROUX**.- Effectivement, la séance est marquée par un certain nombre de votes de subventions pour les intempéries, à destination des collectivités du Pays des Écrins qui sont touchées. Déjà vous remercier pour cela, même si, dans la vie, rien n'est gratuit. Forcément, cela représente un coût et cela a décalé un certain nombre de travaux qui devait se faire, notamment au col du Lautaret. Le soutien du Département est très appréciable. Encore une fois, c'est peut-être le rôle de l'État qui est décevant, mais le Département se singularise par sa proximité et sa réactivité. Pour cela, je suis infiniment reconnaissant à cette assemblée et à vous, Monsieur le Président.

Sur la question de la GEMAPI, la bonne échelle serait départementale, avec une péréquation régionale, tout en ayant une gouvernance qui prenne en compte les territoires, les maires, les intercommunalités. C'est une chose sur laquelle je suis prêt à voter une motion pour envoyer un signe fort au prochain Gouvernement.

Je vais faire un tir groupé parce que je ne suis pas sûr de reprendre la parole.

On a parlé du FSL et juste concernant l'OPH 05, nous avons, du fait de l'augmentation de l'énergie, des hausses de régularisation de charges très importantes. Nous allons avoir un Conseil d'Administration de l'OPH. Dommage que Carole ne soit pas là parce que cela la concerne au premier chef. Il y a des situations sociales qui sont compliquées. Peut-être voir si l'on peut abonder le FSL, voire se rapprocher de la direction de l'OPH. Dans tous les cas, ce ne serait qu'une solution de court terme. Le long terme serait, quand c'est possible, d'aider l'OPH à investir pour renouveler son parc. On voit bien, quand on prend en compte sa diversité,

que ce sont les bâtiments les moins bien isolés, où les menuiseries sont les plus vieillissantes dont les locataires ont les charges les plus élevées.

Et puis, une dernière chose, en mon nom : avec ces élections législatives, cela a été la fin du mandat de Joël GIRAUD. En tant qu'Argentiérois, Joël GIRAUD, je me dois d'en dire deux mots et de dire que je suis reconnaissant, à titre personnel - et beaucoup de gens sont reconnaissants -, pour tout ce qu'il a fait pour le territoire. Un mandat de député commencé en 2002 et de maire à partir de 1989 : il faut rendre à César ce qui est à César et reconnaître les mérites d'un homme qui s'est toujours battu pour son territoire. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On partage votre analyse.

**Monsieur PARA**.- Je souhaitais intervenir suite aux incidents hydrauliques que l'on a eus sur le département, liés un peu au dérèglement climatique et au principe de la GEMAPI.

Je crois qu'il y a des agences qui fonctionnent bien. Je suis d'accord, Rémi, qu'il faut intervenir et que l'échelle de la communauté de communes n'est pas forcément la bonne, mais je pense que l'échelle départementale non plus. Je pense que l'échelle est l'agence de bassin, et ceux qui doivent payer sont ceux qui utilisent l'eau. Comme en bas, on utilise beaucoup plus l'eau qu'en haut, il serait normal qu'il y ait une certaine forme de solidarité qui puisse s'exprimer au niveau du Département, au niveau de l'État. Il y a un organisme qui existe et qui fonctionne : l'Agence de l'Eau. Je tiens à signaler que nous l'avons souvent en face de nous, par des réglementations, et elle prône la non-intervention dans les rivières. Si l'Agence de l'Eau finançait un peu aussi cette partie-là parce que l'on sait que c'est quelque chose qui a très bien fonctionné : grâce à l'Agence de l'Eau, nous avons de l'eau propre à la fois sur nos

côtes, sur nos collectivités et dans nos rivières. Mais cette Agence de l'Eau qui gère, qui est présente et qui existe, je pense qu'il faut qu'elle s'implique aussi dans la GEMAPI.

On avait beaucoup d'argent dans l'Agence de l'Eau. Je tiens à rappeler que les caisses de l'Agence de l'Eau étaient relativement pleines. On a tapé dedans pour faire de la protection de la biodiversité. Il aurait été peut-être plus intelligent de taper dedans pour s'occuper de la GEMAPI et de la protection des rivières. Je crois que si une motion doit être prise, au lieu de créer encore un institut ou pas, utilisons ce que nous avons à notre disposition et demandons-leur qu'ils remplissent totalement leurs missions, pas seulement sur l'aspect de l'eau urbaine, mais aussi sur l'aspect « risques » par rapport à nos cours d'eau. Je pense qu'il y a quelque chose à creuser et peut-être que l'on pourrait trouver ensemble une forme de délibération pour présenter au nouveau Gouvernement.

**Madame SAUDEMONT**.- Je voulais aussi réagir dans le cadre de la délibération que vient de proposer Marcel, sur les intempéries, parce que je voudrais porter à votre connaissance un chantier du Comité de Massif Alpin. Vous savez que le Comité de massif alpin regroupe les deux régions, Auvergne-Rhône-Alpes et Sud PACA. Il a lancé un chantier qui s'appelle le PACC, c'est-à-dire Plan d'Adaptation au Changement Climatique. Le président en est Fabrice PANNEKOUCKE, qui est le président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un homme très efficace, qui connaît ses dossiers. La co-présidente est Chantal EYMEOD.

Ce Comité de Massif Alpin s'est penché sur ce problème des intempéries et des conséquences sur nos territoires. Il est en train de mettre en place deux groupes de travail : un groupe de travail « risques naturels » et « Jeux Olympiques » puisque, comme disait Jean-Baptiste,

c'est quand même lié. J'y siége pour représenter le Département. Arnaud y siége aussi pour représenter tous les parcs nationaux. Évidemment, ce ne sera peut-être pas la solution, mais je pense que, pour mobiliser les fonds DSEC et pour l'utiliser comme bras de levier, c'est un outil supplémentaire pour nous aider à obtenir des fonds.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bonne idée.

**Madame MOSTACHI**.- Je voulais revenir sur le rapport du FSL que j'ai un peu interverti, tout à l'heure, pour répondre à Rémi. Chaque année, le comité directeur du FSL se réunit et, après des échanges et au vu du contexte des hausses des prix de l'énergie et du constat des dettes de plus en plus conséquentes, il a été proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur. La proposition principale porte sur la possibilité de cumuler, pour de lourdes dettes d'énergie (électricité, gaz, bois et fuel), un secours de 800 € et un prêt de 800 €, pour un plafond d'aide totale de 1 600 €. C'est une aide qui vient en plus, au niveau du FSL. Je ne l'ai pas assez souligné, tout à l'heure, parce qu'il y a eu un petit couac sur le rapport. Mais, en tout cas, c'est un effort qui est fait pour aider les personnes, au niveau du FSL.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a plus de demande de parole, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### AGRICULTURE

**CD-24-09-3074 AGRICULTURE - PLAN FILIERE LAIT - MODIFICATION DES  
CRITERES D'ATTRIBUTION - SEPT. 2024**

**Monsieur HUBAUD**.- Le Département des Hautes-Alpes a décidé, lors du vote de son budget, de consacrer une enveloppe spécifique à la filière laitière, dans le but de soutenir les agriculteurs qui ont un projet de création d'unité de production laitière, et ainsi faire en sorte que les exploitations laitières soient pérennisées, et surtout que l'on puisse installer des jeunes. Je vous rappelle qu'il nous manque environ 20 millions de litres de lait sur le département.

Lors de la session du Conseil Départemental du 11 avril 2024, les principes généraux d'une aide à la filière laitière ont été définis. Aujourd'hui, il convient d'ajuster le cadre d'intervention financière et technique afin de répondre au mieux aux différents projets.

Afin d'éviter des subventions à des installations fictives, qui cessent leur activité après 5 ans d'exercice, après avoir pris diverses subventions, nous avons fixé un plafond à 150 000 € d'investissement. Au-dessous de 300 000 €, l'aide sera de 30 000 €. Au-dessus de 300 000 € d'investissement, l'aide passera à 58 000 €.

Un accompagnement technique par la Chambre d'Agriculture a été aussi mis en place, pour une durée minimale de 4 ans, et un délai de 4 ans est fixé pour demander une nouvelle aide quand les GAEC s'élargissent où se créent.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CD-24-09-2994 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL AGNEL - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA PROVINCE DE CUNEO - (ITALIE) - SEPT. 2024**

**Monsieur MURGIA**.- Je vais vous présenter une délibération merveilleuse qui se déroule à Molines-en-Queyras, et qui est aussi merveilleuse que sa sémillante maire, en la personne de Valérie GARCIN-EYMEOUD qui est très heureuse que les travaux aient démarré dans le Col Agnel. Le Col Agnel fait partie de notre projet Grands Cols qui nous a amené à engager des travaux sur le col de l'Izoard, sur le Lautaret, sur le col du Noyer qui est aussi un col merveilleux dans lequel le Tour de France est passé, et maintenant sur le col Agnel. Et comme le col Agnel est à cheval entre la France et l'Italie, nous demandons une participation du canton voisin, la province de Cuneo, et on leur demande une participation de 100 000 €, à hauteur des 550 000 € hors taxes de ce projet dont je rappelle qu'il est assez iconoclaste dans l'histoire du département car, pour la première fois, le Département est en maîtrise d'ouvrage délégué directement sur les territoires. On a cité les portes d'entrée du département - Tallard en est une -, mais on traite aujourd'hui les cols, et c'est très bien ainsi.

Je me permets de profiter de cette délibération pour demander, à un certain nombre de nos collègues, un peu de patience puisque je sais que, quand on parle de Grands Cols, on me dit : quand est-ce que l'on va traiter les grands sites ? On va finir les travaux. C'est très bien engagé. Je crois qu'au printemps, on pourra inaugurer au moins trois, voire quatre, de nos grands cols. Ce sont de très beaux projets qu'il faudra mettre en valeur. Dans la foulée, nous nous poserons la question de la manière de continuer cette politique publique d'aménagement du territoire qui, je crois, a très bien marché. Je vois Gaëlle MOREAU qui nous dit « et le Pré de Madame

Carles ». Nous avons beaucoup de boulot car il n'y a que des grands sites, dans les Hautes-Alpes. Ce que nous avons engagé avance. On s'occupera de Céüse aussi, bien entendu. Ce projet avance bien, avec nos partenaires italiens.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il ne reste plus qu'à remercier nos partenaires italiens et surtout marquer, le jour où l'on fera l'inauguration, une grande amitié encore plus nouée avec nos partenaires italiens, avec un peu de Prosecco.

**Monsieur AILLAUD**.- Une simple observation de touriste estival, comme nous pouvons tous l'être, à un moment donné, pour dire que ces opérations GrandsCols, à mon sens, mettent vraiment en avant notre département qui, faut-il le rappeler, est le département le plus haut de France, celui dont la moyenne d'altitude des communes - c'est le seul en France - dépasse les 1000 mètres. Je dirais que ces grands cols, pour en avoir fait quelques-uns, cet été, sont vraiment très bien aménagés. C'est très harmonieux, c'est bien fait, cela s'intègre bien dans le paysage et je crois vraiment que cela donne satisfaction non seulement aux touristes, mais aussi aux locaux qui ont le sentiment que ces points d'intérêt majeurs du département sont enfin mis en évidence, et de façon remarquable.

C'est très bien que l'on continue dans ce sens et on espère que le Département pourra encore porter financièrement, pendant longtemps, ce type d'opérations, y compris pour le Pré de Madame Carles, car c'est aussi un point touristique majeur incontournable de notre beau département.

**Madame SAUDEMONT**.- Une remarque supplémentaire avec mes félicitations vis-à-vis d'Arnaud. Je veux lui dire mes remerciements

parce qu'il a accepté de mettre une petite dose de culture dans l'aménagement des grands cols, et cela me paraît fondamental.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Un vrai succès. Nos équipes ont mis un peu de temps pour caler la trame de l'aménagement de ces grands cols, mais cela valait le coup d'attendre car tous les résultats montrent que c'est extrêmement bien fait, avec du mobilier de qualité qui va durer, et avec l'engagement de tout le monde de maintenir ce patrimoine dans un état remarquable.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **ENERGIE**

### **CD-24-09-2945 TRANSITION ÉNERGETIQUE - APPELS A PROJETS ACTEE+ - SEPT. 2024**

**Monsieur VIOSSAT**.- Le Département a assuré la coordination du programme ACTEE, appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA, qui s'est terminé fin 2023. Celui-ci a permis à 35 collectivités de réaliser des actions préalables et indispensables à des travaux.

Au regard de son succès, une nouvelle candidature a été déposée et a été déclarée lauréate, le 15 juillet dernier. Il convient de redéfinir les modalités de gestion pour les 21 collectivités qui vont bénéficier d'un Territoire d'énergie Hautes-Alpes. Il y aura 4 EPCI, la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance et 15 communes.

Le montant des aides ACTEE sur cet appel à manifestation d'intérêt va être de l'ordre de 527 000 €. Ces subventions permettront de financer les actions décrites, à la fois sur 50 % de financement pour 6 postes d'économies de flux, 17 audits énergétiques et d'études de décarbonation, 2 logiciels de suivi énergétique, 2 schémas directeurs

énergétiques immobiliers, 4 études de programmation et l'instrumentation de plusieurs bâtiments.

Finalement, on aura 119 bâtiments qui vont bénéficier de ces actions. On est dans le bon sens.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pas d'observation sur ce rapport ?

Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL**

#### **CD-24-09-2921 LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL - CONVENTIONS ENTRE L'ÉTAT ET LE LDVHA RELATIVES À L'EXECUTION DU MANDAT DE SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL - SEPT. 2024**

**Monsieur HUBAUD**.- Il s'agit d'une convention entre l'État et notre Laboratoire relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général. Ce mandat permet de garantir que les coûts de missions de service public, confiées par l'État à chacun des laboratoires concernés, soient intégralement compensés sans surcompensation ni sous-compensation.

Il s'avère que le Laboratoire Départemental Vétérinaire réalise des analyses, dans le cadre de contrôles officiels et autres activités officielles, dans le domaine de la santé animale, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'épidémiologie-surveillance, et fait partie des laboratoires agréés par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

La réalisation de ces analyses officielles constitue une mission de service d'intérêt économique général et implique la signature d'une convention-cadre, établie pour une durée de 5 ans, entre l'État et le Laboratoire, précisant le contenu de cette mission et les paramètres de

calcul de comparaison financière. En découle une convention financière, établie pour l'année 2024, qui formalise notamment les modalités de versement par l'État de cette compensation.

J'en profite pour vous informer que, hier, nous étions avec le Président en Préfecture, dans le cadre de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine qui frappe nos élevages des Hautes-Alpes. Notre Directeur du Laboratoire a informé et a redit que nous étions prêts à faire les analyses nécessaires, dans un délai de 2 à 3 jours, alors qu'aujourd'hui, elles sont faites à Aix-en-Provence, dans un délai d'une semaine. On a demandé des explications, qui ne nous ont pas été données puisque personne n'est capable de nous dire pourquoi ils ne nous donnent pas l'autorisation. Nous avons un peu remis la pression là-dessus, hier matin, avec le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Sur ce rapport, y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-24-09-3025 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION INFOLABO ENTRE LE CNIEL ET LE LDVHA - SEPT. 2024**

**Monsieur HUBAUD**. - Il s'agit d'une convention INFOLABO entre le CNIEL et le LDVHA pour tout ce qui est économie laitière. Je vous fais grâce de tout le rapport. Ce sont des conventions à renouveler chaque année ou pluriannuelles.

Je voudrais vous informer que, dans les enquêtes publiques et les sollicitations des concitoyens, il y a des réunions publiques pour Le Chatelard, en ce moment, la réserve qui doit être faite à La Roche-des-Arnauds. Une réunion publique se tient, ce soir, à l'Impro, à 18 h. Il y en aura une à la Roche-des-Arnauds, le 8 octobre, à Saint-Bonnet le 4 novembre.

Vous savez tous l'importance de ces deux réserves pour notre département, pour notre agriculture. Si vous en avez le temps et la motivation, il faut aller à ces réunions qui sont sur le site du canal de Gap. Ce soir, je crois que nous serons présents avec Lionel, à Gap, et d'autres personnes aussi. Il faut aller sur le site pour donner notre avis. Je pense qu'il faudra que l'on délibère ou que l'on fasse une motion. Les Conseils Municipaux des communes concernées sont sollicités pour donner des avis. Il faut le faire. Mobilisons-nous parce que ce sont des dossiers importants, et il faut solliciter la Région pour qu'elle nous aide car deux dossiers comme ceux-là ne pèsent pas lourd dans les finances de la Région, au vu des sommes qui sont investies chez nos amis des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **VIE LOCALE ET PROXIMITÉ**

### **CULTURE**

**CD-24-09-2995 CEDRA - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES  
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2024-2028 - SEPT. 2024**

**Madame SAUDEMONT**.- La délibération concerne le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA). J'aurais dû présenter ce rapport avec Anne TRUPHÈME qui ne peut pas être là, et qui est déléguée à l'enseignement artistique. En tant que musicienne, son apport est quand même fondamental. Elle ne peut pas être présente, mais je veux la remercier devant vous pour sa contribution, comme je tiens aussi

à remercier le travail qu'a fait Emmanuelle, un travail de fond, un travail collaboratif qu'elle a mené avec énormément de sérieux et de professionnalisme, et de talent d'ailleurs aussi, pour ce Schéma Départemental.

Ce Schéma Départemental est une compétence obligatoire du Département, mais il s'est fait aussi d'une façon tout à fait volontariste, je pense. Ce premier Schéma Départemental des Enseignements Artistiques avait été adopté en 2007. Il concerne l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Il avait fait l'objet de rafraîchissements. Ce nouveau schéma clarifie et structure le soutien du Département par un ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire, en faveur de l'enseignement artistique, et veille surtout à l'accès du plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité.

Les mesures du nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hautes-Alpes font suite à une large concertation et répondent à des besoins identifiés des structures d'enseignement, des enseignants, ainsi que des élèves, par des aides ciblées et définies comme étant d'intérêt départemental.

Il développe, enfin, une nomenclature des établissements partenaires du schéma dispensant des enseignements en musique, danse et théâtre. Nous avons 14 écoles de musique, pour le moment, et je crois que cela représente plus de 3 000 élèves.

Le Département a défini des valeurs et des principes conducteurs pour ses modalités d'intervention en faveur du développement de l'offre et de la pratique artistique. Elles sont transversales au schéma, et irriguent ces objectifs et actions, tout en s'inscrivant dans la politique culturelle 2023-2028.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3020 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE - SEPT. 2024**

**Madame SAUDEMONT**.- L'adoption d'un nouveau règlement de la salle de lecture s'impose maintenant qu'après 2 ans de travaux et deux mois et demi de déménagement des fonds, le bâtiment réhabilité et agrandi des Archives départementales va ouvrir au public, je crois le 8 octobre, de façon formelle.

Le nouveau bâtiment permet la communication des documents dans des conditions améliorées et modernisées, grâce à une nouvelle salle de lecture de 19 places, complétées d'un point de consultation informel de la bibliothèque et de la presse. Vous pouvez d'ailleurs aller lire le journal dans cette belle salle de lecture, avec un panorama merveilleux.

Dans une volonté d'amélioration du service public, le nouveau règlement de la salle de lecture définit de nouveaux horaires d'ouverture. Il rétablit aussi la consultation et la communication des documents sans réservation préalable. Les amplitudes horaires d'ouverture sont de 28 heures hebdomadaires, sur 4 journées d'ouverture, 2 journées d'ouverture sans interruption, entre 9 h et 17 h, doivent faciliter les séances de travail d'usagers et de chercheurs en déplacement. Une journée d'ouverture avec une plage décalée sur l'après-midi et le début de soirée, de 13 h à 18 h 30, doit quant à elle favoriser l'accessibilité de la salle de lecture aux usagers indisponibles aux horaires d'ouverture classiques.

De surcroît, le nouveau règlement de la salle de lecture instaure un nouveau service de prêt d'ouvrages de bibliothèque. Et afin de mieux faire connaître leur bibliothèque documentaire, les Archives lancent le prêt

gratuit d'ouvrages imprimés édités récemment. Les documents d'archives et les ouvrages de bibliothèque patrimoniaux restent, pour leur part, uniquement consultables en salle de lecture, et sont exclus du prêt.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je rappelle encore une fois que ce nouveau bâtiment des Archives est un lieu à visiter à tout prix et à fréquenter assidûment.

### **EDUCATION**

#### **CD-24-09-2902 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2025 - SEPT. 2024**

**Madame GRENIER**.- Le Département a la responsabilité de fixer annuellement les tarifs de restauration scolaire, dans les 10 collèges publics qui assurent un service de restauration, dont deux assurent également un service d'hébergement. Dans ce cadre, le Département propose l'ensemble des tarifs de restauration et d'hébergement qui sont applicables pour l'exercice 2025.

Il est proposé de maintenir les prix votés, en ce qui concerne les repas à l'unité, pour 2025, qui étaient de 3,90 € et qui le resteront, à l'exception des forfaits de la demi-pension et des lycéens du collège François Mitterrand, à Veynes, et les forfaits des internats au collège des Hautes-Vallées à Guillestre et de François Mitterrand à Veynes. Veynes accueille surtout les lycéens du lycée professionnel, et Guillestre, qui va être un internat d'excellence, mais qui, pour l'instant, nécessite des travaux.

Les lycéens bénéficiant actuellement d'une tarification très avantageuse, puisque le prix du repas tourne autour de 3,50 €, par rapport à la tarification proposée aux collégiens, il est proposé de réévaluer le tarif des forfaits proposés aux lycéens et de fixer le prix d'un repas, à plus ou moins court terme, à 3,80 €.

Le Département souhaite également harmoniser les forfaits d'internat sur la base d'un mode de calcul commun. Il est proposé dans ce rapport de définir qu'une journée d'internat revient à 10,30 € et serait divisée comme suit : un repas de midi à 3,80 €, un repas du soir à 3,80 €, une nuit à 1,30 € et un petit-déjeuner à 1,40 €.

Il est proposé d'augmenter au maximum de 3 %, chaque année, les forfaits de demi-pension des lycéens de Veynes et les forfaits des deux internats des collèges de Veynes et de Guillestre pour arriver, à court terme, à une harmonisation de ces tarifs.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- J'imagine qu'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, et je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-24-09-2927 COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES 2024 - SEPT. 2024**

**Madame GRENIER.**- Le Département a l'obligation de verser une dotation annuelle de fonctionnement à tous les collèges publics dont il a la charge, et au collège privé Saint-Joseph. Cette dotation permet de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de l'établissement, en dehors des projets pédagogiques organisés par les enseignants, et le service de restauration et d'hébergement. Ce dernier devant fonctionner de manière équilibrée, à partir des recettes des familles et des convives pour la demi-pension et l'internat.

Depuis 2023, les critères de calcul ont été révisés pour doter au mieux les établissements, et notamment pallier l'inflation, telle que la viabilisation, la maintenance et l'entretien des locaux.

Ainsi, en 2024, la dotation avait été majorée de 10 % sur la partie viabilisation et 5 % sur la partie activités pédagogiques. L'analyse des dépenses des collèges en 2023 et une partie de l'année 2024, et la perspective économique de l'année prochaine, incite le Département à proposer, pour la dotation globale de fonctionnement 2025, une augmentation de 3 % sur la partie administration et logistique, englobant la viabilisation, la maintenance et l'entretien des locaux.

Indépendamment de cette dotation de fonctionnement, concernant les dotations complémentaires, le Département a été sollicité par le collège Centre à Gap et le collège Marie MARVINGT à Tallard pour des dotations complémentaires pour l'exercice 2024, afin de pallier, une nouvelle fois, l'augmentation du prix de l'énergie. Au vu de l'analyse financière de ces deux collèges, deux dotations complémentaires sont proposées au vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ FINANCES

### CD-24-09-2915 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - SEPT. 2024

**Monsieur RICOU**.- Il revient à notre collectivité de procéder à la répartition du produit du Fonds départemental de péréquation de la taxe

professionnelle, alimenté par une dotation de l'État. Le montant de ce fonds est, pour l'exercice 2024, de 62 652 €. Pour votre information, il était de 379 000 € en 2011.

Cette répartition se fait au prorata : 40 % sont affectés aux communautés de communes et 60 % aux communes. Vous avez la répartition dans le tableau annexé au rapport. Je vous fais grâce de sa lecture exhaustive. Autant vous dire que ce n'est pas avec ce fonds-là que nos communes répareront les dégâts des crues.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Très bien pour le commentaire aussi. S'il n'y en a pas d'autres, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-2918 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE - SEPT. 2024**

**Monsieur RICOU**.- Il appartient au Département de définir le cadre réglementaire dans lequel le produit de ce fonds est réparti. Il ne concerne pas les communes de plus de 5 000 habitants, que sont Gap, Briançon et Embrun. Il ne concerne pas également les communes classées comme station de tourisme puisque ces collectivités perçoivent directement les droits de mutation.

Selon les dispositions réglementaires, ce fonds est réparti d'après trois critères réglementaires : la population INSEE, les dépenses brutes d'investissement et l'effort fiscal. Nous avons retenu quelques critères additionnels : la population DGF, la longueur de voirie, le potentiel financier inversé.

Sur la base de ce mécanisme, la répartition porte sur un montant de 3 886 779 €. Vous avez, annexée au rapport, l'affectation pour chacune de nos collectivités.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-24-09-2989 ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024 - SEPT. 2024**

**Monsieur RICOU**.- Pas de commentaire particulier sur ce rapport, si ce n'est qu'il s'avère qu'après que les services de la payerie, Monsieur le Payeur et l'ensemble de nos services aient fait toutes les démarches requises pour procéder au recouvrement de certaines créances, il faut, à un certain moment, constater l'irrecouvrabilité de certaines d'entre elles. Cela représente un montant de 86 381,42 € pour le budget principal et de 880,45 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-24-09-3060 FINANCES - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS EN 2023 - SEPT. 2024**

**Monsieur RICOU**.- Cette délibération vise à acter une nouvelle étape dans le travail que nous avons entrepris, depuis plusieurs mois, qui est la mise à jour de notre actif. Dans ce cadre-là, un certain nombre de travaux d'investissement ou d'opérations d'investissement a été basculé dans l'actif du Département. Il vous est proposé d'acter, à travers cette délibération, la régularisation des amortissements afférents à ces

opérations. Ce sont des opérations d'ordre qui n'affectent pas l'équilibre global de notre budget. C'est dans la continuité du travail que nous avons entrepris, il y a quelques mois.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ FONCTIONNEMENT

### **RESSOURCES HUMAINES**

**CD-24-09-2997 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - SEPT. 2024**

**Madame GARCIN-EYMEOUD**.- Il s'agit d'une délibération traditionnelle sur les créations, transformations et reconductions de postes, qui n'est autre que le reflet de la vie de notre Collectivité.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Voilà un rapport synthétique que je mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**Madame PINET**.- Je voudrais savoir quand vont être pourvus les postes pour les Maisons techniques de Veynes et de Laragne.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Ce n'est pas une histoire de postes, c'est une histoire de trouver des candidats pour occuper ces postes.

**Madame PINET**.- Nous n'avons donc pas de candidature ?

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous avons fait appel à un bureau de recrutement.

**Monsieur CANNAT**.- Je vous invite à participer aux entretiens parce que, quand il faut travailler le samedi et le dimanche, on ne trouve pas.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous cherchons.

**Madame PINET**.- C'est une question que je n'aurais pas dû poser.

#### **DIVERS**

#### **CD-24-09-3034 MANDAT 2021-2028 - MODIFICATION DES FORMATIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous avez donc le remplacement de Dany GALLAND par Jean-Louis BROCHIER, en général. Les commissions de travail ont été reformulées, vous avez la composition. Je ne vais pas vous rappeler dans quelles commissions vous siégez.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Alexandre MOUGIN a repris sa place.

#### **CD-24-09-3056 MANDAT 2021/2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Comme pour la Commission Permanente, c'est normalement un vote à bulletin secret. Si vous êtes tous

d'accord, on ne fait pas de vote à bulletin secret et on vous propose la liste des membres que vous avez dans votre rapport.

Êtes-vous d'accord pour un vote normal ?

*(Assentiment à l'unanimité)*

Je vous invite à voter maintenant pour élire à la Commission d'Appel d'Offres ceux qui vous sont proposés. Je vous rappelle qu'il y a le Président du Département, 5 membres titulaires élus et 5 membres suppléants.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3055 MANDAT 2021/2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Même démarche que pour la Commission d'Appel d'Offres. Êtes-vous toujours d'accord pour voter de la même façon ?

*(Assentiment à l'unanimité)*

Et donc pour élire, dans cette commission :

Titulaires : Joël BONNAFFOUX, Jean-Louis BROCHIER, Marcel CANNAT, Christian HUBAUD, Ginette MOSTACHI.

Suppléants : Evelyne COLONNA, Maryvonne GRENIER, Alexandre MOUGIN, Gérard NICOLAS, Bernadette SAUDEMONT.

Ce sont les mêmes pour la Commission d'Appel d'Offres.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3009 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - SECOND TRIMESTRE 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est le rapport traditionnel que nous faisons tous les trimestres. Vous avez la liste des décisions qui ont été prises. Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3045 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - TROISIEME TRIMESTRE 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Au Tribunal Administratif : une requête contentieuse sociale. Au Tribunal des enfants : 4 requêtes pour des Mineurs Non Accompagnés en assistance éducative. Au Tribunal judiciaire : une requête de délaissement parental. En Cour d'appel : 4 requêtes en assistance éducative.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3029 AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DU RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE 2023 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AREA REGION SUD PACA - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Par un courrier du 29 juillet 2024, la Société Publique AREA Région Sud a sollicité le Conseil Départemental des Hautes-Alpes afin que son assemblée délibérante se prononce sur son rapport des élus à leur collectivité. Cette demande intervient dans le cadre de la finalisation des dernières formalités administratives avant la dissolution de l'AREA.

Pas d'observation sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3010 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2024-2025 - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il convient de désigner 5 conseillers pour la fin de l'année 2024, à la suite de l'élection de Madame ROSSI en tant que députée.

On propose Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT, Carole CHAUVET, Anne TRUPHEME.

Vous êtes priés d'adopter ce rapport.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3024 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE REGIONAL POUR L'EMPLOI (CRPE) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il s'agit de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Les membres proposés sont : Carole CHAUVET en titulaire et Françoise PINET en suppléante.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3041 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) ALPES ET AZUR - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous propose de désigner Carole CHAUVET en tant que titulaire et Marc VIOSSAT en tant que suppléant.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3042 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU GRAND  
BRIANCONNAIS - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On vous propose de désigner  
Marine MICHEL et Claire BARNEOUD.

Je vous invite à voter.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3043 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU SISTERONNAIS-  
BUËCH - COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On vous propose de désigner  
Gérard TENOUX et Gérard NICOLAS.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3044 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU GAPENÇAIS -  
COMITE DE PROGRAMMATION - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- La même punition sera infligée à  
Lionel PARA et à Jean-Louis BROCHIER.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3076 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MAUZAN A GAP  
- SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On vous propose d'intégrer  
Jean-Louis BROCHIER dans le Conseil d'Administration, pour  
accompagner Maryvonne GRENIER.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3077 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES (SDIS 05) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il s'agit d'intégrer Jean-Louis BROCHIER - vous avez la liste dans votre rapport - pour compléter ce Conseil d'Administration.

Je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3078 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE (CDSR) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- On propose d'intégrer Jean-Louis BROCHIER. Je vous rappelle que les titulaires sont : Jean-Louis BROCHIER et Marcel CANNAT, en formation générale, remplacés éventuellement par Evelyne COLONNA et Valérie GARCIN-EYMEOUD.

Pour la formation spécialisée en matière de sécurité routière : Marcel CANNAT titulaire et Jean-Louis BROCHIER suppléant.

En matière d'évènements sportifs concernant les véhicules terrestres à moteur : Jean-Louis BROCHIER titulaire et Marcel CANNAT suppléant.

Je vous invite à valider cette proposition.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3082 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE MONTAGNE DU QUEYRAS - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- On propose d'intégrer Jean-Baptiste AILLAUD.

Je rappelle que les titulaires sont : Catherine ASSO, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT, Valérie GARCIN-EYMEOUD, Christian HUBAUD, Marine MICHEL, Gaëlle MOREAU, Éric PEYTHIEU, Valérie ROSSI. Les suppléants sont : Jean-Baptiste AILLAUD, Béatrice ALLOSIA, Joël BONNAFFOUX, Jean-Louis BROCHIER, Evelyne COLONNA, Ginette MOSTACHI, Arnaud MURGIA, Anne TRUPHEME, Marc VIOSSAT.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3083 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - SYNDICAT MIXTE DES STATIONS VILLAGES DU CHAMPSAUR - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous propose Béatrice ALLOSIA, Christian HUBAUD, Gaëlle MOREAU, Patrick RICOU, en tant que titulaires. En tant que suppléants : Jean-Louis BROCHIER, Evelyne COLONNA, Valérie GARCIN-EYMEOUD, Valérie ROSSI.

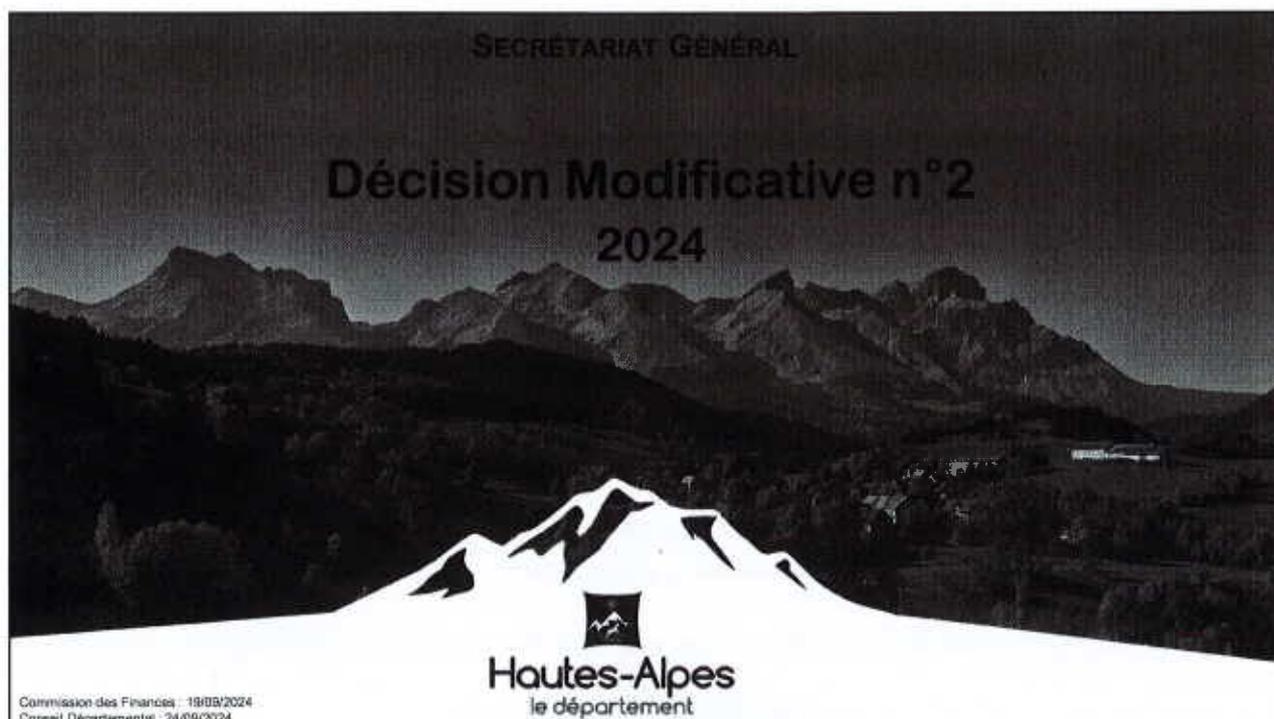
Je vous invite à valider cette proposition.

*(Adopté à l'unanimité)*

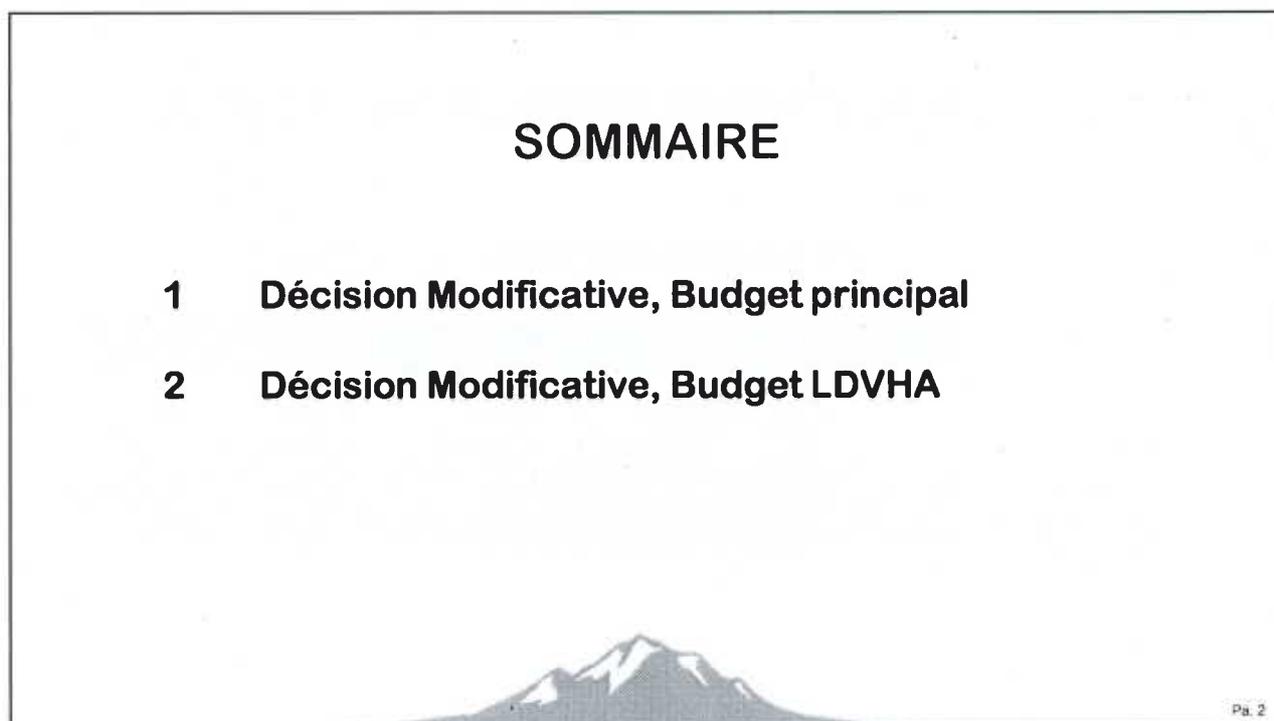
**CD-24-09-3095 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI (CDPE) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je propose de désigner Carole CHAUVET, Evelyne COLONNA et Marie LAUZE, en tant que titulaires, et Béatrice ALLOSIA, Ginette MOSTACHI et David BLANC en suppléants.

*(Adopté à l'unanimité)*



1



2

## 1. Les caractéristiques de la Décision Modificative :

### Une réponse à un contexte économique, réglementaire et aux évènements climatiques

- ➔ L'intégration des conséquences liées au mode opératoire des établissements MECS et en matière d'autonomie dans le cadre de la démarche d'amélioration et de fiabilisation de nos modes de gestion
- ➔ Un réajustement des recettes suite au contexte économique national : *une nouvelle baisse de recettes de TVA*
- ➔ Une « Programmation » des investissements maintenue qui s'adapte au calendrier de réalisation de nos infrastructures et aux conséquences des intempéries
- ➔ Une anticipation de précaution des crédits RH dans la perspective d'une éventuelle mesure gouvernementale : 500 k€
- ➔ Une réaffectation des crédits de voirie de la section d'investissement sur la section de fonctionnement en application des réglementations comptables : 150 k€

### ... qui n'impacte pas les principes de bonne gestion du Département

- ➔ Un équilibre de la section fonctionnement recherché en priorité sur les non-consommations avant toute ponction de l'autofinancement
- ➔ Un maintien du PPI obtenu par une conduite fine, opérationnelle et réelle des opérations d'investissement

3

## 1 - Les objectifs de la Décision Modificative

### Synthèse décision modificative n°2 – Budget principal

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	250 000,00	250 000,00	755 068,14	755 068,14
Mouvements d'ordre					
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>755 068,14</b>	<b>755 068,14</b>

Pa. 9

4

## 1. Synthèse : *Fonctionnement*

Politiques publiques du Mandat :	Dépenses	% evolution
Prévention, Protection de l'Enfance et soutien des familles	2 366 100	+ 17 %
Autonomie des personnes	301 500	3 %
Actions sociales et insertion	-867 000	3 %
Education, culture, jeunesse et sports	-115 430	3 %
Ressources	-1 355 394	0 %
Filière air	1 235	+ 13 %
Mobilité	530 000	+ 17 %
Valorisation et gestion du patrimoine	25 000	+ 1 %
Aménagement et solidarité territoriale	-130 942	- 4 %

Équilibre : 755 068 €

Pa. 7

5

## 1. Synthèse : *Investissement*

Politiques publiques du Mandat :	Dépenses	Recettes	% evolution
Autonomie des personnes	250 000	250 000	0 %
Education, culture, jeunesse et sports	210 000		+237 %
Filière air	-195 000		- 62 %
Mobilité	1 600 000		+ 8 %
Valorisation et gestion du patrimoine	-615 000		- 14 %
Aménagement et solidarité territoriale	-1 000 000		- 16 %

Équilibre : 250 000 €

Pa. 8

6

## 2 - Les objectifs de la Décision Modificative Budget LDVHA

La décision modificative n°1 pour le Budget annexe LDVHA a pour principale caractéristique des redéploiements de crédit et une régularisation des prévisions budgétaires des recettes affichées en BP 2024 qui ne seront pas atteintes.

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Mouvements réels</b>	-		0 €	-18 000 €	-18 000 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	-				
<b>TOTAL</b>	0 €		0 €	-18 000 €	-18 000 €

Pa. 10

7

Département des Hautes-Alpes  
Hôtel du Département  
Place Saint Arnoux - CS 66005  
05008 GAP Cedex



8

**CD-24-09-3106 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT (CDFPE)  
- SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il vous est proposé de désigner Evelyne COLONNA et Béatrice ALLOSIA en tant que titulaires, et Carole CHAUVET et Françoise PINET en tant que suppléantes.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-09-3109 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE  
L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (OPH 05) - SEPT. 2024**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Cette délibération consiste à renouveler le représentant de l'Union Départementale de la Confédération Générale du Travail (UDCGT05). On nous propose Jacques PATRON.

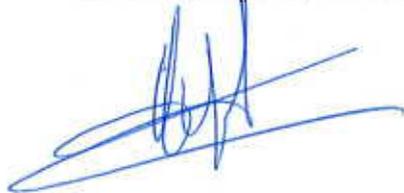
Exprimez-vous sur ce dernier rapport.

*(Adopté à l'unanimité)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre participation active à cette réunion. Nous faisons une pause de 5 minutes, et je vous invite à reprendre la séance pour une Commission Permanente.

*(La séance est levée à 11 h 45)*

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

